



République du Bénin

Ministère du Tourisme, de la culture et des arts

Direction du Patrimoine Culturel



Décembre 2019

PREFACE

Le Royaume d'Abomey est l'un plus célèbres royaumes de l'Afrique de l'Ouest. Il a duré du 17^{ème} au 20^{ème} siècle et brillé par les pratiques et traditions culturelles riches et diversifiées de ses rois et des communautés qui y ont vécu.

Le site des palais royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha. Il est constitué d'un ensemble de dix palais construits les uns à côté des autres, suivant la succession au trône entre le début du XVII^{ème} et la fin du XIX^{ème} siècle. Ces palais obéissent aux principes liés à la culture Aja-Fon et constituent non seulement le centre de décision du royaume, mais aussi le centre d'élaboration et de production des techniques artisanales et le centre de dépôt des trésors du royaume. Le site comprend deux parties du fait que le palais du roi Akaba n'est pas complètement adjacent à celui de son père et se retrouve maintenant séparé de celui-ci par une des voies principales de la ville et quelques zones d'habitations.

La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Site des Palais Royaux d'Abomey est ainsi déclarée : *«Les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble monumental de très grande valeur historique et culturelle en raison des conditions qui ont présidé à leur érection et des événements qu'ils ont abrités. Ils représentent l'expression vivante d'une culture et d'un pouvoir organisé, marque du passé glorieux des rois qui ont régné sur le Royaume du Dahomey de 1620 à 1900».*

Organisés sous forme d'une succession de cours très hiérarchisées, l'accès de l'une à l'autre étant assuré par des portails bâtis à cheval sur les murs d'enceinte principaux, les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble architectural unique. Ces structures fortifiées complexes illustrent l'ingéniosité développée par le pouvoir royal, à partir du milieu du XVII^{ème} siècle, pour se conformer au précepte énoncé par le fondateur du royaume Houégbaja : **«que le royaume soit toujours fait plus grand »**. Tout ceci lui a valu d'être déclaré patrimoine culturel national et inscrit sur la prestigieuse et convoitée Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en décembre 1985.

Ce patrimoine de valeur exceptionnelle montre depuis quelques années des signes de fragilité ; aujourd'hui encore, il présente des menaces susceptibles d'entacher sa VUE : manque de ressources humaines qualifiées, dégradation prononcée des éléments du patrimoine bâti, incendies récurrents, pression urbaine et démographique, insalubrité grandissante à cause du manque d'entretien régulier du site et difficultés ou absence de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant la conservation et la promotion du patrimoine culturel national.

Tous ces problèmes et difficultés de conservation et d'application des textes constituent des menaces très sérieuses susceptibles de mettre le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril, statut qui pourrait conduire à terme, si des mesures correctives appropriées ne sont prises, à son déclassement.

Une autre préoccupation majeure est l'insuffisance de la mise en valeur de certaines entités du site.

Il faut tout de même souligner que beaucoup d'actions non prévues dans le dernier plan de gestion ont été réalisées. Aussi, plusieurs structures ont eu à intervenir sur le site ces derniers temps, pour de bonnes actions sans doute, mais sans coordination en amont.

La volonté politique manifeste du Président de la République, Son Excellence Patrick TALON, de mettre en valeur le patrimoine et les sites touristiques du pays et de faire du Bénin une destination phare en Afrique de l'Ouest, constitue une chance inouïe pour la conservation efficace et durable du site et sa valorisation sur le plan socioéconomique. Le Programme d'Action du Gouvernement à travers le «Bénin Révélé» envisage la réalisation d'un projet gigantesque sur le site des palais royaux d'Abomey. Il permettra d'apporter les mesures correctives nécessaires pour garder la Valeur Universelle Exceptionnelle du site, par le respect des critères qui ont sous-tendu l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que les valeurs d'intégrité et d'authenticité en conformité avec la convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel que l'Etat partie du Bénin a ratifiée en 1982.

Au moment même où nous entreprenons l'élaboration d'un nouveau plan de gestion de ce site, nous devons faire un diagnostic sans complaisance sur ce qui a pu être réalisé pour améliorer l'état de conservation du site. Il s'agira ensuite de jeter les bases d'une nouvelle stratégie de gestion en vue d'apporter les mesures correctives nécessaires.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer également à la lumière du parcours déjà fait, notre maîtrise de toutes les valeurs et potentialités du site qui révèlent nos avancées et nos lacunes.

A cet égard, la ratification par notre pays des conventions de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003 d'une part, et sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005 d'autre part, vient renforcer l'importance de ce bien de valeur exceptionnelle, non seulement à travers ses aspects monumentaux, mais aussi et surtout par rapport aux diverses valeurs immatérielles qui s'y rattachent et les activités artistiques des artistes et artisans.

L'Etat partie du Bénin accorde la plus haute importance non seulement au maintien de la VUE du site mais également et surtout à sa mise en valeur dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD – 2030) pour lesquels le pays est résolument engagé, comme en témoigne la création d'un Ministère du Cadre de la Vie et du Développement Durable.

C'est l'occasion d'affirmer une fois de plus l'engagement du peuple béninois, du Gouvernement et ses partenaires de la coopération bi et multilatérales, des familles royales, des collectivités territoriales, des communautés locales et des Services techniques de l'Etat, à redoubler davantage de courage et de persévérance pour relever le défi de la gestion et la conservation durable du site en vue de le transmettre aux générations futures. La nouvelle vision du site définie pour la période 2020-2024 est donc claire : défendre pleinement son label de patrimoine mondial et en faire un outil de développement socioéconomique et durable de la Ville d'Abomey.

Avant de terminer mon propos, je voudrais sincèrement remercier les communautés d'Abomey pour leur adhésion à ce plan de conservation qui reflète leurs points de vue et opinions, leurs attentes et leurs préoccupations.

Mes remerciements s'adressent également aux autorités administratives, aux collectivités locales et à la société civile d'Abomey pour leurs appuis multiformes et leur accompagnement dans l'organisation des réunions de concertation.

Enfin je remercie tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment l'UNESCO et le Centre du Patrimoine Mondial ainsi que toutes les personnes ressources pour le soutien combien appréciable qu'ils ne cessent d'apporter pour faire du Site des Palais Royaux d'Abomey, un site qui préserve et promeut toutes ses valeurs au bénéfice des populations locales et de la communauté internationale.

Babalola Jean Michel Hervé ABIMBOLA
Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts

EQUIPE DE REDACTION

Ce plan de gestion, de conservation et de mise en valeur du site des palais royaux d'Abomey a été rédigé par une équipe composée de :

Messieurs :

- Paul AKOGNI, Administrateur d'action culturelle, Directeur du Patrimoine Culturel ;
- Abdoulaye IMOROU, Administrateur d'action culturelle, Direction du Patrimoine Culturel ;
- Urbain HADONOU, Gestionnaire du Site des Palais Royaux d'Abomey ;
- Léonard AHONON, Administrateur d'action culturelle, Gestionnaire honoraire du Site des Palais Royaux d'Abomey ;
- Lassana CISSE, Expert en Patrimoine et développement local (Mali)

avec les contributions de :

Madame : Carole BORNA, Conseillère technique aux arts (Ministère de la Culture)

Messieurs :

- Aristide ADJIBODOU, Secrétaire Général du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, Président du Conseil de Gestion du Site des Palais Royaux d'Abomey ;
- Gabin DJIMASSE, Directeur de l'Office du Tourisme d'Abomey et Régions ;
- Blaise AHANHANZO-GLELE, Maire d'Abomey, 1^{er} Vice-Président du Conseil de Gestion du Site des Palais Royaux d'Abomey ;
- Bachalou Ba NONDICHAO, personne-ressource.

et la participation aux réunions de parties prenantes de :

- Julien OUANKPO, Secrétaire Général du Département du ZOU ;
- DAH ADONONVI Sagbadjou, représentant du Conseil d'Administration de la Famille Royale d'Abomey ;
- Guy HOUNDO, artisan au musée,
- Charles KAKAI GLELE, Directeur Départemental du Tourisme, de la Culture, et Arts (DDTCA) ;
- Pascal ADOUKONOU, Chef de service Administratif et Financier de la Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- Mélain HEDONINGBE, Chef division Sport à la Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- Inès KIKI, Chef Division Culture et Arts à la Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- Théophile S. HOUSSOU, Agent de la Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- Isabelle HOUGNI, Chef Division Comptable et Matériels à la Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- Raphael ASSOGBA, 2^{ème} vice-président du Conseil de Gestion, Président de l'Association de Développement d'Abomey ;
- Mamert GUEDEGBE, **Cadre** de l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey ;

- Yves TOGONOU, Chef de service à l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey ;
- Honoré TCHATI, Commandant des Sapeurs-pompiers du Zou et des Collines ;
- Olivier COUQUET, Lieutenant Sapeurs-pompiers de la France en séjour à Abomey ;
- Gabriel A. MEDEOU, Premier Adjoint au Maire d'Abomey ;
- Guillaume HOLLO, Secrétaire Général de la Mairie d'Abomey ;
- Salustiano ZONON, Directeur Départemental du Cadre de Vie et du Développement Durable du Zou ;
- Modeste PADONOU, Chef de service à la Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable du Zou ;
- Armand LOGBO, Chef de service à la Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable du Zou ;
- René GBEHA, Chef de service à la Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable du Zou ;
- Désiré AGBODJAN, Exploitant agricole sur le site ;
- Baba TEBESSOU, Exploitant agricole sur le site ;
- Pascal HOUNTOHOTEGBE, Exploitant agricole sur le site ;
- Nicolas GBETAGBLE, Exploitant agricole sur le site ;
- Dansi GBETAGBLE, Exploitant sur le site ;
- Léonard AHONON, Consultant sur le projet Wallonie-Bruxelles International
- Modeste AFFAMA, Artiste peintre ;
- Gladys MOULEMIN, Artiste peintre ;
- Saturnin DONVIDE, Artiste sculpteur ;
- Edouard VODOUBO, Artiste sculpteur ;
- Eusèbe ADJAMALE, Artiste peintre ;
- Lucien ADJALLALA, Président des Promoteurs d'hôtel ;
- Capitaine Koudous LIADI, représentant du Ministère de la Défense Nationale ;
- Xavier WANDEGBE, représentant du Ministère des Enseignements maternel et primaire ;
- Narcisse LIHOUNHINTO, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Romaric DOSSA, représentant du Ministère des Finances et de l'Economie.

REMERCIEMENTS

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui directement ou indirectement ont facilité l'élaboration du présent plan de gestion, une initiative qui dénote de l'intérêt que le Bénin accorde à la mise en œuvre de la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

Que soient particulièrement remerciés les partenaires ci-après :

- Son Excellence Monsieur Irénée ZEVOUNOU, Ambassadeur, Délégué permanent du Bénin auprès de l'UNESCO ;
- Monsieur José PLIYA, Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme ;
- Monsieur Salimane KARIMOU, Ministre des Enseignements Primaire et de Base Président de la Commission nationale béninoise pour l'UNESCO ;
- Monsieur Blaise AHANZO GLELE, Maire de la ville d'Abomey ;
- Sa Majesté Dah Kêfa SAGBADJOU GLELE, roi d'Abomey ;
- Les familles royales et leurs représentants ;
- Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nos sincères remerciements s'adressent à la population d'Abomey, aux autorités administratives et coutumières, aux chefs de services déconcentrés de l'Etat, aux associations, et à tous ceux qui, par leur disponibilité, ont bien voulu faciliter la collecte des informations nécessaires à la rédaction du présent document et contribuer au bon déroulement des travaux sur le terrain.

Sigles et abréviations

- MTCA : Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts
- CG : Conseil de Gestion
- CTG : Comité Technique de Gestion
- DPC : Direction du Patrimoine Culturel
- CAFRA : Conseil d'Administration de la Famille Royale
- ARCHA : Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey
- W-B : Projet Wallonie-Bruxelles (coopération décentralisée avec la Préfecture du Zou)
- ANPT : Agence Nationale du développement des Patrimoines et de la Promotion Touristique
- ST : Services Techniques de toute structure concernée
- CPM : Centre du Patrimoine Mondial
- BN : Budget national
- OTAR : Office de Tourisme d'Abomey et Régions
- DDCVDD : Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable
- DDT : Direction du Développement du Tourisme
- MISP : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

0. NOTE METHODOLOGIQUE DE REDACTION

Le présent document est le fruit d'un travail collaboratif. Résultant de la volonté du Bénin¹ de respecter les obligations liées à la présence de son site sur la Liste du patrimoine mondial, il fédère les ardeurs de toutes les parties prenantes possibles. La rédaction du Plan 2020-2024 a nécessité l'élaboration préalable d'une méthodologie de travail et d'une feuille de route conséquente. Les orientations validées se déclinent en des rencontres d'échanges et la consultation d'un certain nombre d'outils indispensables.

Ainsi donc, l'équipe de rédaction a pris en compte :

- les recommandations du Centre du Patrimoine Mondial accumulées depuis plusieurs années et, en particulier, celles issues de la rencontre de Bakou (Azerbaïdjan, 2019) ;
- les recommandations de la première session du nouveau Conseil de gestion du site des palais royaux d'Abomey, tenue à Abomey le 5 novembre 2019 ;
- les recommandations issues de l'évaluation du Plan de gestion 2007-2011 réalisée par Lassana Cissé et Rodrigue Kessou à la demande de l'UNESCO (août 2018) ;
- le Programme d'Action du Gouvernement (vision par rapport au Pôle de développement touristique d'Abomey) ;
- l'ancien Plan de gestion.

Comme le recommande le guide d'orientation en vigueur par rapport à la gestion des sites du patrimoine mondial, les parties prenantes du site ont été rencontrées. Les échanges ont porté sur leurs appréhensions par rapport à l'état de conservation du site ainsi que les propositions en vue d'améliorer ledit état. Ainsi, les acteurs suivants ont été rencontrés :

- le Secrétaire Général de la Préfecture du Zou en lieu et place du Préfet en mission ;
- les autorités de la Commune d'Abomey (Premier Adjoint et Secrétaire Général) ;
- le Directeur départemental en charge de la culture et du tourisme ;
- les autorités de la Direction départementale du Cadre de Vie (le Directeur et ses services techniques) ;
- les Sapeurs-pompiers d'Abomey avec leurs collègues français en séjour à Abomey dans le cadre de la coopération décentralisée entre Abomey et Albi ;
- l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement Touristique ;
- l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey ;
- le Président de l'Association de développement de la ville d'Abomey ;
- le représentant du Conseil d'Administration de la Famille Royale d'Abomey ;
- le Président de l'Association des Hôteliers du plateau historique d'Abomey ;
- le sage Bachalou Ba Nondichao, guide émérite du site et personne ressource ;
- le Professeur Didier N'DAH, archéologie ayant inspecté le site à plusieurs reprises ;
- le répondant local du Projet Wallonie-Bruxelles (coopération décentralisée avec la Province belge du Luxembourg) ;
- le gestionnaire du site ;

¹ Le Bénin est Etat partie à la Convention pour la protection du patrimoine culturel mondial culturel et naturel.

- le représentant élu du personnel du site ;
- les artisans animateurs du village artisanal du site ;
- les exploitants agricoles intervenant sur le site ;
- les artistes plasticiens de la ville d'Abomey.

Aussi, l'équipe a-t-elle fait une première visite d'inspection de certaines composantes du site choisies à dessein, et une seconde, spécialement au palais Akaba, en compagnie des artistes plasticiens d'Abomey.

Fort de ces démarches, l'équipe a procédé à l'analyse technique et critique des propositions recueillies avant de formuler des objectifs opérationnels pour une meilleure gestion du site. A la faveur d'un atelier de pré-validation tenue à la mairie d'Abomey le lundi 25 novembre 2019, les projections faites ont été soumises à l'appréciation de toutes les parties prenantes. Le document final obtenu à cette étape est soumis à l'appréciation de tous les ministères sectoriels avec un second atelier de pré-validation organisé le 20 décembre 2019. Le Centre Patrimoine Mondial (CPM) a été également saisi pour lecture. Suite aux observations du CPM, le Conseil de gestion s'est réuni pour la validation du Plan de gestion 2020-2024 qui entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020.

1. Présentation du site des palais royaux d'Abomey

1.1. Contexte historique

Le Danxomè est l'un des royaumes du Bénin méridional. Ses fondateurs sont venus de Tado, pays aja situé dans le Togo actuel. Selon la tradition orale, la princesse Aligbonon, fille du roi de Tado, en se rendant à la fontaine, rencontra un esprit qui aurait pris la forme d'une panthère mâle, kpo. De cette rencontre naquit un garçon du nom de Agasu. L'un de ses descendants disputa le trône à un autre prince qui, par une remarque injurieuse fit allusion à l'illégitimité de sa naissance. Le Chef du clan Agasuvi (enfant de Agasu) le tua et du quitter Tado avec les siens devant l'hostilité générale. Cet acte criminel lui valut le surnom de Ajahuto. Sous la conduite de Yegu Kpékuyé alias Ajahuto, les Agasuvi durent quitter Tado, pour après plusieurs haltes, s'établir à Alada Togudo et fonder le royaume d'Allada, vers 1575. C'est d'Allada que partirent les fondateurs des royaumes de Xogbonu et du Danxome. A la mort de Lansuhuto ou de Aguidiwolo, une querelle de succession conduisit à une guerre fratricide entre ses fils. Ils finirent par se séparer laissant Meji ou Kokpon sur le trône d'Allada. Zozérigbé partit vers le Sud- Est fonder le royaume de Xogbonu. Il prit le nom de Tè-Agbanlin. Le plus jeune des frères rivaux, Do-Aklin ou Dogbagli fut contraint lui aussi de s'exiler et se dirigea vers le Nord accompagné des siens pour s'établir dans le pays des Guédévi entre Cana et Gboxikon :Hwawé. C'est à Hwawé que Dogbagli érigea le premier palais des Aladaxonu (gens venus d'Allada). A sa mort vers 1620, Gangnihesu, son fils aîné, partit pour Allada se faire sacré par le Agasu-non (prêtre Agasu). Son jeune frère en profita pour usurper le trône et se fit reconnaître comme roi des Agasuvi-Aladaxonu. Il se fixa à Hwawé sous le nom de Dako-Donou. Mais le prince Aho, fils de Gangnihesu, mécontent de son oncle à la suite de l'usurpation du trône, et malgré la réconciliation intervenue entre les deux frères, quitta Hwawé pour s'établir à Danzounmè. Il sera le fondateur du royaume de Danxomé vers 1645 et prit le nom de Hwegbaja. C'est sous son règne que les instruments politiques et administratifs du royaume furent élaborés pour évoluer au cours des différents règnes qui suivront.

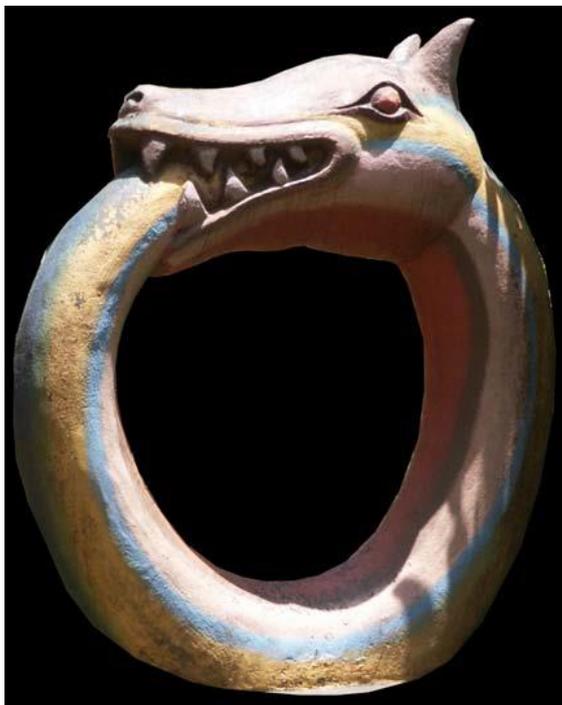


Photo 1 : Symbole de la continuité du royaume

Le processus qui conduisit progressivement Aho au pouvoir entraîna un conflit avec Dan, le chef de terre des Guédévi. Agacé par les demandes répétées de nouveaux domaines, ce dernier tendit un piège à Houessou (fils de Hwegbaja qui prit plus tard le nom de Akaba), mais celui-ci fut déjoué et Houessou le tua. Afin de marquer ce qui devint une prise totale de possession des terres des Guédévi, un mur symbolique fut construit sur la tombe de Dan. Ce mur (ou maison) fut appelé « Dan Homé », c'est-à-dire dans le ventre de Dan, qui évolua en Danxomé, nom qui fut adopté pour le royaume. C'est probablement après cet événement que Hwegbaja fit creuser un fossé, agbodo, d'où le nom agbodomè ou plus simplement agbomè (à l'intérieur du fossé) que les Français prononcèrent et écrivirent Abomey.

Conformément à la première des 41 lois édictées par Hwegbaja, « faire un Danxomé toujours plus grand », chaque roi construisit son propre palais à côté de celui de son prédécesseur, symboliquement dans la direction où celui-ci allait agrandir le royaume. Il ressort en même temps de cette disposition l'image de la continuité et de l'unicité de la dynastie qui sont deux autres fondements majeurs édictés par Hwegbaja. Ainsi, Akaba (1685 - 1708) apporta, le premier, sa touche personnelle à l'agrandissement du palais central. Il y ajouta sa propre demeure en dehors de ce qui apparut par la suite comme l'enceinte traditionnelle, dans le quartier actuellement appelé Ahuaga, au lieu-dit Amayomè où a été perpétré le meurtre de Dan. Akaba rapprocha de lui ses prédécesseurs Ganyéhèsu et Dako en installant leurs reliques dans son palais, ce qui en accrut l'importance. Ce palais fut utilisé par sa soeur jumelle Hangbé qui assura la régence pendant trois (03) années (1708-1711) et créa le célèbre corps des amazones pour défendre le royaume contre les attaques des Ouémènou.

Agaja (1708-1741) bâtit à son tour son palais dans le même quartier, mais plus à l'est et y aménagea la place Atakin-Baya. C'est sous le règne de Agaja que le royaume fut

agrandi jusqu'à la côte et que le Danxomé pu directement faire du commerce avec les européens. Tégbésu (1741-1774) qui, après avoir fait parti d'un tribu exigé par le royaume Yoruba d'Oyo et être resté longtemps dans cette ville, pu se libérer et rentrer « au pays ». Se voyant confié le trône, il construisit son palais plus au sud, à Samè (vers le centre actuel du site) et le nomma Féliyadji. Ce serait sous son règne que agbodo tel qu'on peut encore le voir aujourd'hui aurait été finalisé sans que l'on ne sache précisément s'il s'agit d'un agrandissement de la surface protégée ou d'un simple renforcement (profondeur, largeur).

Kpengla (1774-1789) poursuivit cette évolution vers le sud ainsi que Agonglo (1789-1797) mais au sud-Ouest, dans l'actuel quartier Huntonji. C'est à partir du règne de Agonglo que les bas reliefs commenceront à être appliqués sur les murs et piliers des honnuwa, adjalala et autres structures, pour marquer les lieux des emblèmes, ou encore célébrer les lois de Hwegbaja ou les hauts faits des rois. Dès lors, ce mode d'écriture/lecture viendra compléter le langage tambouriné, les chants codifiés, et les appliqués sur tissus.



Photo 2: Bas-relief du palais de Glèè

Les deux fils de Agonglo qui lui succédèrent, Adandozan (1797-1818), puis Ghézo (1818-1858), réutilisèrent le même site, en procédant seulement à des réaménagements. Ceci correspond à une période particulière de l'histoire du royaume. En effet, Adandozan était réticent à poursuivre certaines pratiques liées au culte voué aux ancêtres et les sacrifices qui lui étaient associés et s'affirmait être antiesclavagiste. Il alla jusqu'à provoquer des chocs psychologiques dans la communauté en vendant des membres de sa famille, notamment la mère de Ghézo et fit emprisonner celui-ci. C'est en prison que Ghézo sympathisa avec Félix Francisco de SOUZA dit « Chacha », grand négociant de Ouidah. Il fomenta un coup, prit le pouvoir et bannit Adandozan et sa lignée du royaume.

C'est avec l'aide de son ami Chacha que Ghézo éleva à l'entrée principale de son palais une maison à étage, d'où le nom Singboji (sur l'étage) donné au palais et à la place adjacente. Dans un contexte d'abolition de l'esclavage et de contrôle de plus en plus serré. Un tournant important dans l'économie du royaume se fit sous Ghézo avec le

développement de l'agriculture de rente, notamment la mise en place d'un immense programme de plantation de palmiers à huile.



Photo 3: Maison à étage sur la Place Singbodji

Glèlè (1858-1889) s'installa à côté du palais de son père, Ghézo, probablement en déplaçant la cour des amazones plus au sud (l'espace connu actuellement sous ce nom). Kondo (nom de prince héritier de Béhanzin) offrit des portes vitrées à son père. Elles sont à l'origine de l'appellation Wéhonji (la porte avec des miroirs) donné au palais de Glèlé. Celui-ci fut le dernier monarque qui agrandit agbodo, avec inclusion d'une source d'eau, côté ouest. La guerre contre les français n'a pas laissé à Béhanzin (1889-1894) le temps d'achever la construction de son propre palais dit dowomè ou "mur à dix couches" qui n'en comptera en réalité que cinq. Ce palais est aussi le seul dont la devanture, bien que de très grandes dimensions, fut aussi entourée de murailles, donnant ainsi une idée des intentions de grandeur du monarque. Hormis les murailles, les composantes visibles aujourd'hui (adjalala, adoxo,... ..) furent finalisées vers 1928, à l'occasion du retour de ses cendres au Dahomey.



Photo 4: Entrée du palais de Béhanzin

Agoli - Agbo (1894 - 1900) s'établit dans le palais de son ancêtre protecteur, Kpengla, qu'il re-aménagea en fonction de ses besoins, notamment en bâtissant un portail d'entrée spécifique matérialisé par un baobab, la tête en bas, sur conseil de son devin. Après la conquête française, le premier Gouverneur, Victor Ballot, s'installa dans le palais de Glèlè en y érigeant bureaux, habitation et dépendances pour marquer sa prise de possession de ce puissant royaume. Il s'agissait là évidemment de s'implanter sur le lieu de pouvoir le plus fort des palais, en tant que dernier lieu effectif d'exercice complet du pouvoir, y compris par Béhanzin. Ce lieu reste d'ailleurs aujourd'hui celui où se déroulent les moments forts des grandes cérémonies et les intronisations. Maison à étage sur la Place Singbodji.

Au total, on aboutit à un ensemble impressionnant de dix palais couvrant une surface d'environ quarante sept (47) hectares. Il faut noter toutefois que la description en partie linéaire de l'évolution du site proposée ci-dessus ne correspond pas tout à fait à la réalité observable aujourd'hui. En effet, les palais ont toujours été utilisés au moins pendant un certain temps par le successeur de celui qui l'avait bâti. De plus, les jexo (temples) et les adoxo (tombes symboliques, les vraies restant secrètes), édifices où sont faites des offrandes aux rois et où leurs esprits peuvent être consultés, sont toujours construits après leur mort. Par ailleurs, les palais survécurent à plusieurs épreuves : l'incendie perpétré par l'armée d'Oyo en 1738, celui qui aurait été ordonné en 1892 par le roi Béhanzin face à l'avancée des troupes françaises. Enfin, les diverses composantes des palais ont toujours été plus ou moins régulièrement entretenues, voire reconstruites, au rythme de l'organisation des cérémonies commémoratives (pas forcément régulièrement, avec y compris des périodes d'interdiction). Dans ce cadre, dès le début du vingtième (XXe) siècle, les toitures de chaume nécessitant des efforts trop importants en entretien ont été abandonnées au profit de couvertures de tôles, perçues aussi comme plus valorisantes pour les palais royaux d'Abomey. D'autres utilisations de matériaux modernes ont aussi été faites, avec des résultats esthétiques et techniques plus ou moins heureux, en suivant les canons esthétiques du moment et, plus tard, en s'inspirant de ce qui fut fait par les premiers conservateurs du site. A partir de 1931 les palais ont été restaurés à divers intervalles, sans que cela ne soit toujours fait sous la direction de conservateurs chevronnés, gommant ainsi certaines usures du temps auxquelles on pourrait s'attendre. Ce n'est qu'en 1944 que sera effectivement créé le musée historique qui se préoccupa surtout des palais de Ghézo et de Glélé, et dont la gestion fut confiée à l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN). C'est à cette époque que l'aspect des jexo et des adoxo changea de façon assez radicale avec la mise en place de structures plus grandes que les originales, protégeant les murs des structures d'origines qui, de fait sont conservés dans toute leur authenticité de forme et de matière.

En parallèle, l'intérêt des familles royales pour le Musée Historique d'Abomey, inséparable des autres palais, se traduisit par l'institution du " prince résident " ou " gardien des tombeaux royaux ". Ceci avait été codifié en 1932 avec la création du Conseil d'Administration de la Famille Royale d'Abomey (CAFRA), appelé à être le symbole de la continuité de la vie d'antan.

Les démarches entreprises par les autorités béninoises face à la détérioration progressive du musée (bâtiments, collections) aboutirent en 1985 à l'inscription du site

par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine Mondial, et simultanément, sur la liste du Patrimoine Mondial en péril. Les efforts récents (voir chapitre 2) réalisés par la Direction du Patrimoine Culturel avec un certain nombre de partenaires internationaux ont permis d'avoir une meilleure visibilité de certaines composantes, mais aussi de cet imposant ensemble dont la conservation est un vrai challenge.

Sites liés aux palais

Quand on parle du site des palais royaux d'Abomey, il faut bien sûr prendre en compte agbodo (le fossé d'enceinte) ainsi que les palais princiers, c'est-à-dire ceux habités par les princes héritiers avant leur accession au trône. Les plus connus sont ceux de Tégbésu à Agblomè, de Kpengla à Adandokpoji, d'Agonglo à Gbèkon-Xuegbo, de Ghézo à Gbèkon-Hunli, de Glèlè à Jègbé, de Bèhanzin à Jimè ainsi que le palais d'Agoli-Agbo à Gbendo. Il existe aussi à Abomey nombre de places et lieux de mémoire, notamment ceux liés aux départs en guerre des armées et à la traite des esclaves. Il convient également de citer les palais de Cana, la ville sainte du royaume, où d'Agaja à Glèlè, tous les rois construisirent une résidence secondaire. En effet, l'expérience malheureuse de Ganyéhésu qui, partit à Allada se faire sacrer roi après la mort de son père, perdit le trône au profit de son jeune frère Dako, a instruit les rois successifs du Danxomè à choisir Cana comme lieu pour l'onction définitive de tout nouveau souverain. Ainsi fut conféré à Cana le caractère de lieu saint, habité par les dieux protecteurs et les ancêtres.



Photo 5: Agbodo, fossé de fortification

1.2. Description du site classé

Le site des palais royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha. Il est constitué par un ensemble de dix palais dont certains sont construits les uns à côté des autres et d'autres superposés, suivant la succession au trône entre le début du XVIIème et la fin du XIXème siècles. Ces palais obéissent aux principes liés à la culture Aja-Fon et

constituent non seulement le centre de décision du royaume, mais aussi le centre d'élaboration des techniques artisanales et le dépôt des trésors du royaume. Le site comprend deux parties puisque le palais du roi Akaba n'est pas en fait complètement adjacent à celui de son père Houégbaja. Il se retrouve séparé de celui-ci par une des voies principales de la ville et quelques zones d'habitations. (cf. cartes à la page 13)

Partant de ce qui est visible aujourd'hui, il apparaît que tous les palais suivent tous la même structuration générale. L'organisation des palais privilégie les besoins de protection avec nombre de passages obligés permettant un contrôle strict avant d'atteindre l'entourage intime du roi. On retrouve systématiquement :

- une cour publique d'accès, le plus souvent matérialisée par Aïzan la divinité dont l'autel est situé au pied d'un faux fromager (lissetin) ;
- l'entrée dans le palais se fait par un premier portique, le honnuwa ;
- par ce portique, on débouche sur la cour extérieure du palais où se situe en principe le djonoxo (case des étrangers), le tassinoxo (case de la prêtresse du roi) et le légédéxo (case des conciliabules) ;
- le logodo constitue le deuxième portique permettant d'accéder à la cour intérieure, l'adjalala hinnu . Dans cette cour sont installés l'adjalala, la case où le roi reçoit ses hôtes et où il tient conseil, et le djéxo, temple construit après le décès du roi pour abriter son esprit ;
- d'autres éléments ayant trait au roi peuvent figurer dans un espace attenant à cette cour intérieure. C'est notamment le cas de la tombe symbolique (adoxo) du roi, et de la tombe des 41 épouses du roi qui l'accompagnent dans l'au-delà. Dans certains palais figurent d'autres composantes à l'exemple du fagbassa, case où était consulté le devin du roi Ghézo.

Dans la cour intérieure se trouve la case des trônes (où furent rassemblés les trônes de rois antérieurs à Ghézo), mais aussi le boxo, case où étaient préparés spirituellement les soldats et où ils aiguisaient rituellement leurs armes avant de partir en guerre.

A l'arrière du palais du roi Glélé, aurait existé une « case du trésor », dont l'emplacement est toujours visible aujourd'hui. Juste en face du honnuwa se trouvait aussi la case du Migan (premier ministre) qui autorisait l'entrée au palais.

La cour privée du roi est appelée honme ou hongga. Elle était entièrement réservée au roi et à ses épouses. Cette cour n'est réellement visible qu'au niveau du palais de Béhanzin car elle reste complètement entourée de ses murailles.

Le marché des reines, agbojanangan, qui lui est attenant, reste aujourd'hui fonctionnel et particulièrement animé. Un autre espace particulier est la concession dite dossémé. Il s'agit du « couvent » du culte des esprits des rois où sont logées les dadasi, femmes incarnant ces esprits. Cette entité possède différents autels de fonctions diverses qui comptent parmi les plus importants du site.

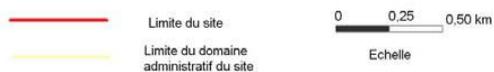
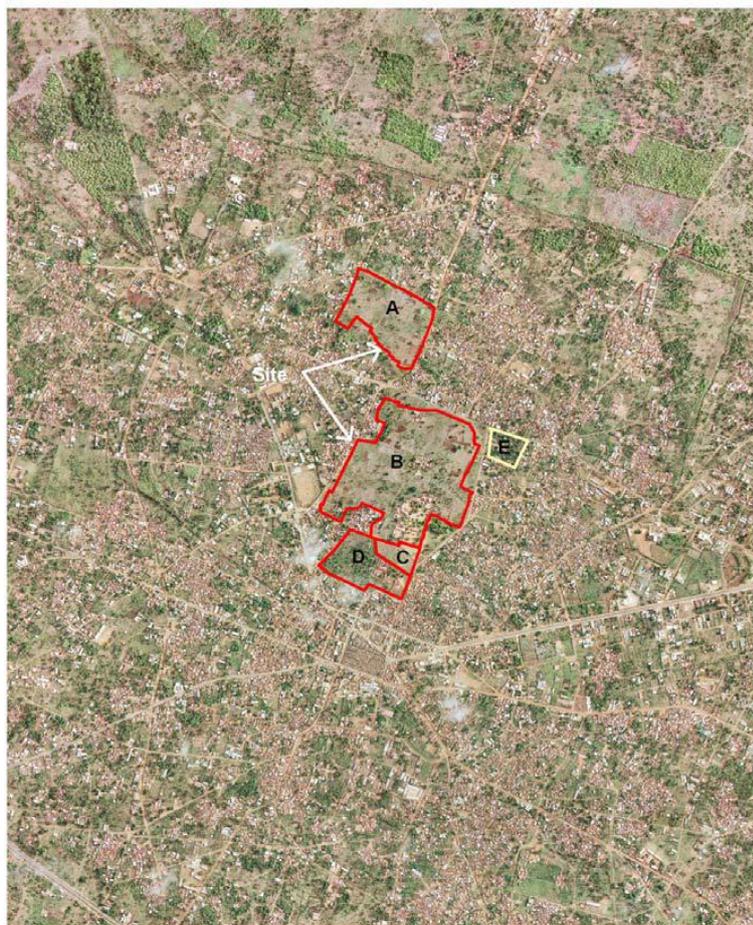
La cour des amazones, située entre les palais de Glèlè et de Ghèhanzin, abrite les amazones de garde. Leur camp est à une dizaine de kilomètres plus à l'ouest, à Zassa dans l'un des palais du roi Agaja.

La place Singbodji est située en face de singbo (maison à étage) où le roi Ghézo a élevé le klubuso ou tumulus du courage consacré à la guerre contre Abéokuta. Sur cette butte destinée aux rassemblements de tous ordres et cérémonies royales, on dressait l'atoh, sorte d'estrade pour les sacrifices en l'honneur des rois défunts.

Le Site classé abrite aussi des temples (comme celui de l'ancêtre mythique Agassou), des lieux sacrés, des lieux habités comme Détinsa (le palais des reines mères) à l'est.

Les matériaux de construction traditionnels couramment utilisés sur le site sont : la terre de barre pour les fondations, les sols et les élévations, le rônier, le bambou et d'autres essences comme l'acajou et l'iroko pour la charpente et la menuiserie ; la paille et la tôle pour la couverture. Il est à remarquer que la muraille externe est plus haute que les murs de clôture interne (murs d'enceinte) ce qui fait que de l'extérieur, on distingue à peine les éléments intérieurs. Ces murets délimitent les cours intérieures et renforcent le contrôle et la hiérarchisation des espaces de vie.

REPUBLIQUE DU BENIN
 SITE CLASSE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY
 SITUATION DU SITE DANS LA VILLE D'ABOMEY



- A Aire du roi AKABA
- B Aire des rois HOUËGBAJA, AGAJA, TEGBESSU, KPENGLA, AGONGLO, GHEZO, GLELE, AGOLI-AGBO
- C Aire de la cour royale des Amazones
- D Aire du roi GBEHANZIN
- E Domaine administratif du site

Source : Orthophoto, 2005
 Réalisation : Aimé GONCALVES, Architecte du Patrimoine



Le secteur muséal

Le secteur muséal occupe deux (02) palais :

Le **palais du roi Ghézo** qui comporte : le singbo (maison à étage), le kpododji (première cour), le logodo (auvent d'entrée et d'accès à la deuxième cour), l'adjalala (salle de réunions du roi), le djêxo (lieu de repos de l'esprit du roi et de son épouse nan Zoyidi), l'adoxo (tombe de GUEZO, AGONGLO), tombes des 41 épouses du roi, les temples Agassou...

Le **palais du roi Glèlè**, moins vaste comprend : le honnuwa (auvent d'entrée et d'accès à la 1ère cour), le djononxo (case des étrangers), le kpododji (première cour), le logodo,

l'adjalala, l'adandjèxo (case du courage), le djèxo de Glèlè, le bureau de l'administration coloniale, les tombes du roi Glèlè et de ses 41 épouses.

Les deux palais abritent depuis 1944, le musée historique d'Abomey qui détient 1400 objets historiques et/ou culturels. Ces objets sont hérités des différents rois qui se sont succédés à la tête du royaume du Danxomè de 1600 environ à 1900.

Ces collections d'objets sont constituées d'armes, de bijoux, d'autels portatifs en métal (assin), de statues en bois recouvertes de laminés de laiton, de cuivre ou argent, représentant des animaux qui symbolisent les rois, des étoffes appliquées qui relatent les gestes et sentences de ces souverains et leurs emblèmes, des instruments de musique et des objets importés d'Europe, offerts par des voyageurs et représentants de factoreries.

La plupart de ces objets qui ont servi par le passé dans les cérémonies coutumières royales, continuent encore aujourd'hui d'être utilisés par les princes à ces mêmes fins à travers des prêts effectués auprès du Site des Palais Royaux d'Abomey. Ces objets ainsi prêtés sont retournés dans les réserves dès la fin des cérémonies.



Photo 6: Vue aérienne du secteur muséal

Cette situation particulière implique une collaboration étroite entre les familles royales et le Gestionnaire du site. Ce qui fait du Site des palais royaux d'Abomey, un lieu vivant, car les objets muséaux, les bâtiments et les cours sont toujours fonctionnels. Toutefois, une partie des objets utilisés par les rois du Danxomè se trouve encore dans les familles royales. Ils ne sont pas inventoriés et ne bénéficient pas de soins ni de protection formelle.

A ces collections s'ajoutent les bas-reliefs qui décorent les salles de réception (adjalala) de Ghézo et de Glèlè et le zinkpoxo. Ils représentent l'une des caractéristiques

principales du Musée. Ces bas-reliefs à l'origine, étaient modelés avec de la terre de termitière mélangée à l'huile de palme et colorés avec des teintures végétales ou minérales.

Une cinquantaine d'anciens bas-reliefs restaurés avec le concours du Getty Conservation Institute (GCI) de 1993 à 1997 sont exposés aujourd'hui dans le bâtiment de l'ex- administration coloniale au Musée Historique d'Abomey.

Le palais du roi Béhanzin : Dowomé

Le palais Dowomé est celui du roi Béhanzin qui a été achevé par ses descendants à la fin des années 1930. Ce palais est donc structuré par quatre cours dont trois seulement sont ouvertes au public. L'ensemble des composantes dont la haute muraille d'une longueur totale proche de 1150 mètres de ce palais et l'adjalala qui possède soixante sept bas reliefs a été restauré de 2002 à 2004 grâce aux concours de l'UNESCO et du Gouvernement japonais, Aujourd'hui, le palais Dowomé abrite une exposition intitulé: « La vie et l'oeuvre du roi Béhanzin » qui sera améliorée dès que possible par la mise en place d'un centre d'interprétation des événements historiques sur le roi Gbéhanzin dans ses rapports avec le monde extérieur.



La Zone Tampon

La zone tampon de protection a une superficie totale de 181ha 40a 88ca. Elle est divisée en trois zones auxquelles s'appliquent des réglementations particulières qui sont très strictes aux abords immédiats du site et se résument à la limitation des hauteurs des bâtiments dans les périmètres les plus éloignés (voir annexe).

Autres sites et lieux rattachés

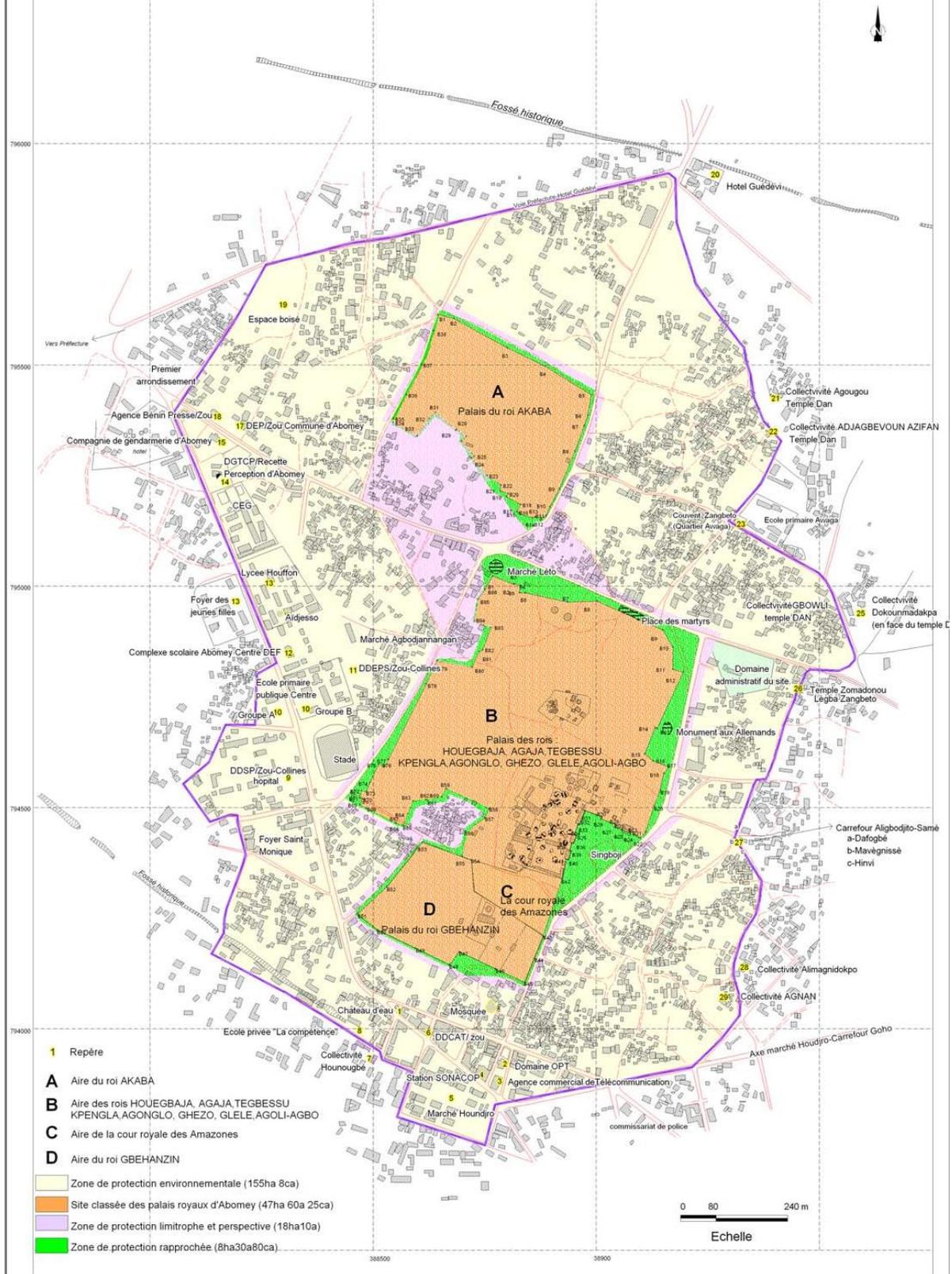
Un fossé d'enceinte (agbodo) autrefois large de près de 6 m et profond de 8 m environ ceinturait la vieille ville. Une partie importante de ce vestige est toujours repérable dans

les secteurs nord et sud du noyau historique de la vieille ville. Le site des palais royaux d'Abomey est le noyau autour duquel gravitent de nombreux quartiers fondés par des princes héritiers qui y érigèrent des palais. En dehors des rois Hwégbadja et Akaba, tous les autres rois qui leur ont succédé avaient construit chacun un palais princier. Il en reste 9 :

- Palais de Dako-Donu à Hwawé ;
- Palais Agadja à Zassa ;
- Palais Tégbésu à Adandokpodji ;
- Palais Kpengla à Adandokpodji et à Hodja ;
- Palais Agonglo à Gbècon Hwégbo ;
- Palais Ghézo à Gbècon Hunli ;
- Palais Glèlè à Djèbgé ;
- Palais Gbéhanzin à Djimè ;
- Palais Agoli Agbo à Gbindo.

Les lieux de culte Vodun sont aussi nombreux : les couvents des divinités Sakpata, Lissa, Egungun, Linsuhé, Hêbioso. On trouve aussi des lieux sacrés comme Dovlosa à Ahuaga où se trouvent tous les tombeaux des premiers ministres du royaume, des forêts sacrées (Dido, Gbèzun, Guédévi, Orozun,...), des lieux d'hébergement des esclaves.

REPUBLIQUE DU BENIN
 SITE CLASSE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY
 ZONE TAMPON DE PROTECTION DU SITE CLASSE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY



LEVÉ ET DRESSÉ : FÉVRIER 2006
 Réalisation : Aimé GONCALVES, Architecte du Patrimoine





Photo 7: Cérémonie d'intronisation de princesses

1.3. Dimension immatérielle

Chaque roi a édifié un palais pour marquer l'unicité de la personne royale comme point central de l'univers, une résultante de forces convergentes où la signification des lieux à savoir les savoirs endogènes, les technologies traditionnelles liées à l'artisanat et à la construction des bas-reliefs, l'ancrage identitaire et l'intronisation des chefs de lignée complètent l'importance du bâti. Ainsi la dimension immatérielle, à la fois sacrée et politique apparaît comme fondamentale pour une bonne compréhension des palais car elle constitue la substance essentielle du site.

La multiplicité des espaces et leur disposition traduit un système de privilèges et de pouvoirs, d'interdits et d'obligations, et des rôles hiérarchisés. L'ensemble de ces règles est encore respecté par les différents acteurs des manifestations culturelles qui s'y déroulent, celles-ci ayant d'ailleurs, en majorité, une vocation commémorative. Ce sont ces diverses interactions qui maintiennent le site vivant à travers une symbolique et une dynamique pérennes.

Lors d'un recensement effectué en 1985 et actualisé en 1995, un travail avec des membres de la famille royale avait permis d'identifier 184 points d'intérêt spécifique, certains à l'état de traces, ou simplement indiqués par la présence de plantes, arbres ou monticules. Quelques recherches complémentaires font

qu'aujourd'hui on est certain qu'il existe encore bien plus d'éléments qui sont perçus par la communauté comme un ensemble, un « champ de signes », où le moindre tracé constitue un jalon de l'histoire ou encore, les contours d'un parcours rituel qui illustre la fondation du royaume, ou certaines des péripéties de son évolution.

Si nombre de ces signes sont visibles, certains ne le sont que pour quelques privilégiés car, même s'ils s'articulent à un héritage culturel collectif, leur appartenance est le plus souvent liée à un seul lignage de la famille royale. Leur lecture s'effectue aussi à plusieurs niveaux, en fonction des compétences liées au niveau d'initiation, ainsi que de l'appartenance sociale des individus. Au-delà de ces composantes bâties, le site est donc un ensemble de points marquants qui rythment la vie collective et régulent les rapports entre individus. Lieu historique et sacré, il focalise une symbolique et une identité toujours très présentes dans le vécu d'aujourd'hui.

Les palais sont à la fois composés de lieux (honnuwa, adjalala, djèxo,...) mais aussi de pratiques culturelles et cultuelles ayant pour la plupart des lieux ou parcours commémoratifs précis. Il s'agit soit d'expression du culte rendu régulièrement aux ancêtres, soit de cérémonies qui sont faites pour maintenir la communion entre les vivants et les morts. Les temples (djèxo), les tombes (adoxo) et la cour des dosseme en sont les théâtres vivants.

La cérémonie la plus courante est celle de Agbandido pour les morts. Elle a lieu tous les quatre jours (jour du marché : zogbodo) au niveau des tombes des rois. Chaque lignée s'organise pour qu'une initiée, éventuellement accompagnée de quelques autres initiées, viennent porter des offrandes au roi défunt ou partager un repas avec lui.

Les autres manifestations culturelles et cérémonielles les plus importantes sont :

- le jahuhu qui se déroule chaque année, après les dernières récoltes agricoles ;
- le gbébiobio qui s'organise quand la collectivité désire consulter les ancêtres avant une décision importante ;
- le ahan-biba, pendant lequel des libations et offrandes de boissons sont faites aux rois défunts ;
- le tédudu ou fête des prémises d'ignames, organisée chaque année avant que ne soit autorisée la vente d'igname sur le marché ;
- le gando-axi, le plus grand évènement qui implique l'ensemble des lignées et peut durer jusqu'à trois mois. Il comprend un ensemble de cérémonies de natures diverses (libations, danses, parcours rituels, processions, ...) qui permettent de commémorer l'histoire du royaume. Il a lieu entre tous les trois à sept ans.

Habituellement le roi au trône qui dirige le CAFRA organise fréquemment des cérémonies d'intronisation pour pourvoir aux sièges qui sont vacants au niveau des toutes les lignées royales. Le choix du récipiendaire se fait toujours selon la procédure traditionnelle instaurée par le fondateur du royaume à savoir que toutes décisions prises dans le royaume doivent être préalablement censurées par la consultation du Fâ (la géomancie) en dernier ressort. Et sa sentence est toujours respectée au risque de se faire sanctionner par les ancêtres. Ces sanctions étant prioritairement destinées à la lignée et au roi au trône.

A ce jour, l'on peut compter plus de 150 à 200 cérémonies d'intronisation depuis l'avènement de l'appellation des cardinaux autour du roi.



Photo 8: Violence des pluies à Abomey

2. Bilan des actions de conservation depuis 1894

2.1. Impact de l'environnement sur le site

Le site des palais royaux d'Abomey est implanté dans un environnement assez défavorable. Ses différentes composantes (bâtiments, arbres, ...) sont constamment menacées par la nature, surtout par la pluie, les tornades, le vent et les insectes, mais aussi par les activités humaines.

L'eau est le principal ennemi des structures des palais royaux directement ou indirectement en facilitant l'action d'autres agents agressant. Cette eau provient essentiellement de la pluie très abondante en saison pluvieuse. Les murs de terre sous l'action de l'eau sont sujets à l'érosion avec enlèvement et déplacement de matière entraînant la perte de cohésion et par conséquent la perte de résistance mécanique avec pour effets : ramollissement, basculement de mur, désordre dans les linteaux et les toitures,...



Photo 9 :Aperçu de l'environnement du site

Les vents violents ou les tornades causent des dégâts par leurs actions dynamiques sur les toitures qu'ils finissent par enlever mettant à nu la structure sans aucune autre protection contre la pluie.

Les palais royaux sont bâtis sur des terrains où se sont installées un certain nombre de termitières souterraines .Les termites attaquent les faux plafonds mais aussi les bois de charpente ce qui rend les structures particulièrement vulnérables aux vents forts.

Le site est régulièrement envahi par de hautes herbes qui poussent de façon anarchique pendant la saison des pluies, autour des bâtiments. Elles retiennent l'humidité qu'elles transfèrent au mur entraînant ainsi une série de risques pour le bâtiment et facilitant les remontées d'humidité qui fragilisent les structures et facilitent le travail des termites.

Quand à l'homme, il n'a pas une activité destructrice directe mais il contribue à la dégradation des bâtiments par le balayage qui au fil du temps modifie la topographie du sol et les feux de brousse allumés dans l'intention de nettoyer le champ ou de faire la chasse aux rats, tournent parfois au tragique lorsqu'ils atteignent les bâtiments. De même les stockages de bois, de sable, bref d'objets de toute nature contre les murs facilitent l'installation des rongeurs, l'humidification, et engendrent des remontées capillaires importantes. Ils attirent aussi les termites et empêchent la bonne circulation des eaux de ruissellement. Il y a aussi l'usure provoquée par le passage des hommes, visiteurs ou participants aux cérémonies traditionnelles.

Si les palais ont connu au moins deux grands incendies, un premier en 1738 lors de l'invasion par l'armée du royaume d'Oyo et un deuxième juste avant l'invasion finale des troupes françaises en 1892, le feu reste une menace importante, notamment du fait des problèmes de débroussaillage. La chaume ayant été remplacée par des toitures en tôle, les bâtiments sont aujourd'hui moins vulnérables, toutefois, encore récemment (1995) la case des armes (palais de Glélé) fut victime d'un incendie venu des feux de brousse déclenchés à l'extérieur de l'enceinte.

Il serait également important de souligner qu'en plus des facteurs précédemment cités, d'autres menaces pèsent sur les palais royaux d'Abomey. Il s'agit de l'influence de plus en plus croissante de matériaux et de techniques modernes dans la construction avec une perte générale de considération pour la construction traditionnelle et donc des savoir-faire qui leurs sont associés. Il y a enfin, les velléités d'empiétement aux abords du site et les interventions parfois maladroites des familles royales sur le site.



Photo 10 : Travail de la terre préalable au montage des murs

Ces deux dernières menaces sont aujourd'hui mieux maîtrisées, mais il reste toutefois à mieux établir le respect des règles de la zone tampon de façon à stopper le développement urbain anarchique. Des progrès sont aussi souhaitables avec une meilleure gestion des déchets domestiques ou venant des marchés périphériques au site.

2.2. Historique des travaux de conservation: 1894-1985

Les traces écrites de travaux importants sur les palais commencent par la reconstruction suite à l'incendie réalisée sous la direction du roi Agoli-Agbo, premiers efforts qui furent relayés par ceux du gouverneur Ballot en 1900 pour assumer la réfection des murailles.

Chaudoin sur la base de ses mémoires personnelles, puisqu'il fut détenu pendant trois mois dans les prisons de Béhanzin, entreprit en 1911 la restauration des palais royaux (probablement Ghézo et Glélé).

De 1931 à 1933, le Gouverneur Reste procède à son tour à la restauration des palais.

En 1944, le palais des roi Ghézo et Glèlè deviennent le Musée historique d'Abomey rattaché à l'IFAN et connaissent une nouvelle restauration. A partir du 1er Août 1960, date de l'indépendance du Dahomey, (Bénin actuel) le musée devient la propriété du gouvernement et depuis lors les interventions sur ces palais ou sur les collections ont été réalisées.

En 1964, la mission UNESCO au Dahomey dirigée par Jean Gabus, assisté de Walter Rugg, architecte, avait deux buts essentiels :

- faire le relevé du site pour concevoir une maquette ;
- identifier et choisir un emplacement définitif pour le projet de construction de quatre nouveaux bâtiments destinés au musée.

En 1968, l'UNESCO envoie J. Crozet qui complète les relevés établis par Mr Rugg, dresse le plan détaillé des vestiges des palais d'Agaja et d'Akaba et propose une hypothèse de reconstruction du palais d'Agaja.

En 1977, bien que consacrée à la conservation et à la restauration des collections du musée de la mission, M. B. Coursier fait état des dégâts causés par une tornade qui avait déplacé toits et portes de soutien de trois bâtiments du musée et endommagés les bas-reliefs (palais Ghézo & Glèlè).

En 1978, M. A. Stevens, architecte, relève et analyse l'état critique des bâtiments et des remparts et propose un plan de restauration des palais Ghézo et Glèlè (musée).

En 1985, M. Robert L. Haas, intervint pour évaluer l'ampleur des dégâts subis par le musée historique d'Abomey au cours de la tornade survenue en mars 1984 (palais de Ghézo). Il compléta par le niveau d'authenticité et d'intégrité du site qui motiva son inscription sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Ainsi d'une manière générale, l'UNESCO et les autres organisations nationales ou internationales ont toujours été appelées à intervenir en condition d'urgence.

2.3. Actions 1985-1997

L'inscription du site des palais sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1985, marquera un véritable tournant dans la philosophie de ces actions. Dès lors l'architecture a cessé d'être le seul volet privilégié ; l'accent est de plus en plus mis aussi sur les actions de conservation des collections, et le renforcement des capacités du personnel.

Tableau récapitulatif 1985-1997

ANNEE	NATURE DES INTERVENTIONS	Financement
1985	Reconstruction d'une partie de muraille du Palais de Glélé	<i>UNESCO</i>
1985	Reconstruction de l'Ajalala de Gézo	<i>UNESCO / BENIN</i>
1986	Restauration de l'Adanjexo de Glélé	<i>BENIN</i>
1986	Embellissement de l'Adoxo de Glélé	<i>UNESCO</i>
1988 – 1995	Reconstruction de l'Ajalala de Glélé	<i>R.F. Allemagne / BENIN</i>
1990 – 1992	Restauration du Zinkpoxo	<i>UNESCO</i>
1992	Reconstruction de la muraille sud du palais de Glélé	<i>UNESCO</i>
1992-1994	Restauration de l'ensemble des murs d'enceinte des palais de Ghézo et de Glélé. Mise en place de coiffes sur l'ensemble des murs d'enceinte des palais de Ghézo et de Glélé. Pose d'enduits sur l'ensemble des murs d'enceinte des palais de Ghézo et de Glélé Restauration du Logodo donnant accès à la tombe de Ghézo	<i>Fonds propres du MHA</i>
1993 – 1996	Travaux de conservation des bas-reliefs extraits de l'Ajalala de Glélé en 1988	<i>Getty Conservation Institute</i>
1994	Réfection de la toiture du Adanjexo de Glélé	<i>BENIN</i>
1995	Reprise des toitures du Logodo et de Jexo de Guézo et Nan Zognidi, restauration du bâtiment de l'administration coloniale	<i>Agence de la Francophonie</i>
1995	Travaux de renforcement de la toiture de Singbodji. Restauration de la toiture du Jexo de Glélé Reprise de la toiture du Boxo de Gézo. Restauration partielle de l'Adoxo de Akaba (hors musée)	<i>BENIN ITALIE UNESCO</i>
	Restauration partielle de la conciergerie, du magasin, de l'atelier, des Honnuwa de Agonglo et de Agoli-Agbo	<i>UNESCO</i>
1997	Reconstruction de Fagbassa de Gézo	<i>BENIN</i>
	Restauration de la coiffe des murs de clôture du palais de Glélé.	<i>BENIN ITALIE UNESCO- BENIN</i>

Les projets Prema-Bénin / UNESCO

En 1992, le projet Prema-Bénin I a permis de remettre à jour le classement de l'ensemble des collections, de les traiter et aménager une réserve garantissant leur bonne conservation et leur surveillance.

Grâce à un financement du gouvernement Italien, entre 1995 et 1997, le projet Prema-Bénin II a permis un premier travail de revalorisation du Musée afin de le rendre plus éducatif, mais aussi en vue d'améliorer son autofinancement. Outre la rénovation de l'exposition, un travail a été réalisé pour la mise en place des conditions de leur meilleure conservation des bâtiments avec la mise en œuvre de travaux de prévention, la préparation d'un guide d'entretien, la formulation de recommandations pour sa prise en charge (financement, personnel) et la formation des artisans du musée et de son personnel d'encadrement. Une boutique, une buvette et un village artisanal ont été réaménagés. Quelques bâtiments du palais de Glèlè ont été restaurés.

Projet de conservation des bas-reliefs

De 1993 à 1996 le Musée Historique d'Abomey a aussi bénéficié de l'appui du Getty Conservation Institute, ce qui a permis la conservation de 45 bas-reliefs et la formation de 4 techniciens en restauration, documentation et conservation des bas-reliefs

La réactualisation du dossier de classement du site

Le Centre du Patrimoine Mondial, a mis en place une mission qui visait à réactualiser le dossier de classement avec la prise en compte de la dimension anthropologique du site en 1995. Cette mission a mis en évidence que l'authenticité du site est en grande partie liée à sa fonction et a proposé la création d'un conseil de gestion de l'ensemble du site incluant des responsables du gouvernement béninois, de la Direction du Patrimoine Culturel, des familles royales, et de l'Administration et des associations locales.

Conférence internationale "Passé, Présent, Futur des Palais et Sites Royaux d'Abomey"

Cette conférence, organisée du 21 au 25 Septembre 1997 a rassemblé environ 80 spécialistes venant de dix pays. Elle avait pour but de faire le bilan des actions récentes et de proposer des solutions pour sa sauvegarde et mise en valeur, formant ainsi une base sur laquelle s'est appuyée la rédaction du premier plan de conservation établi pour le site.

2.4. Actions 1998-2006

La poursuite des activités du projet PREMA dans le cadre du projet Prema Bénin III mis en œuvre dans les années 1998 et 1999, a permis de réaliser des travaux de restauration qui ont été menés sur certaines composantes des palais de Ghézo et de Glélé, dans le but de finaliser la réfection complète de l'exposition, y compris un agrandissement du parcours de visite (facultatif).

Au cours de l'année 2000, les activités de coopération entre le Musée et le SAMP (Swedish African African Museum Programme) ont permis d'organiser un séminaire de formation-atelier au cours duquel la tombe du roi Agonglo et celle des 41 épouses du roi Ghézo ont été restaurées.

Les activités de restauration ont été poursuivies dans le même secteur en 2001 notamment sur les tombes de Ghézo et des 41 épouses d'Agonglo avec l'appui financier des USA.

Dans le cadre de la mise en valeur progressive du site classé, l'opportunité a été offerte au gouvernement béninois d'envisager la restauration du palais du roi Gbéhanzin au cours des années 2002 et 2003. Cette décision fut justifiée par le fait que l'état de dégradation du palais et la menace de disparition de certaines de ses composantes originelles risquaient de porter atteinte à son intégrité, mais aussi de faire une contribution importante à l'occasion du centenaire de la mort du roi. Les objectifs visés à travers cette intervention étaient de :

- sauvegarder et valoriser l'originalité du palais dont l'histoire est fortement rattachée à la personnalité du roi Gbéhanzin ;
- susciter la prise de conscience du public à l'échelle locale, interrégionale, continentale et internationale sur un héritage mondial caractérisé par les relations entre le Danxomè, l'Europe et les Amériques ;
- mettre en valeur le palais à travers ses composantes notamment l'adjalala qui devrait abriter une exposition permanente ;
- étendre progressivement la visite du site en évitant de se limiter à la visite du musée constitué des deux palais des rois Ghézo et Glélé. Cette démarche permettra d'accroître les recettes du site et contribuera au développement économique et social d'un cadre respectueux du patrimoine de la ville d'Abomey.

L'état de délabrement assez prononcé de la cour Dosseme a suscité au cours de la même période la restauration des murs de clôture et de quelques toitures.

En 2006, dans le cadre des recommandations du Comité du Patrimoine Mondial destinées à remédier aux menaces persistant sur le site, et suite aux conclusions de la mission de l'UNESCO à laquelle s'était jointe une délégation du Getty Conservation Institute, une série de travaux préventifs fut lancée, visant à stabiliser l'ensemble des vestiges restant sur le site de façon à stabiliser leur état de conservation (voir liste ci-dessous). Ces travaux ont été entièrement réalisés sur fonds propres du site, avec un appui du Programme d'Investissement Public du Budget National 2006.



Photo 11: Cour intérieur du palais Houégbaja

Enfin, à la fin de l'année 2006, un énorme travail de débroussaillage complet du site a été engagé.

Tableau récapitulatif 1998-2006

ANNEE	NATURE DES INTERVENTIONS	Financement
1999	Restauration de la tombe du roi <i>Glèlè</i>	<i>ITALIE, UNESCO</i>
	Travaux d'entretien : drainage, réfection d'enduits, mise en situation de risque minimum...	<i>BUDGET DU MUSEE</i>
2000	Restauration de la tombe du roi <i>Agonglo</i>	<i>BENIN, SAMP</i>
	Restauration de la tombe des 41 épouses du roi <i>Guézo</i>	<i>BENIN, SAMP</i>
	Travaux d'entretien et mise en situation de risque minimum...	<i>MUSEE</i>
2001	Restauration de la toiture de la tombe du roi <i>Guézo</i>	<i>BENIN, USA</i>
	Restauration de la tombe des 41 épouses du roi <i>Agonglo</i>	
2002	Restauration du Palais du roi <i>Gbehanzin</i> : murailles, murets, <i>Honnuwa, Tassinonxo, Logodoxo, Adjalala, Djèxo, Adoxo</i> assainissement des cours du palais	<i>BENIN, UNESCO, JAPON</i>
2003	Restauration de la clôture de <i>Dossèmè</i>	<i>BUDGET DU MUSEE</i>
	Travaux d'entretien et de mise en situation de risque minimum...	
2003	Restauration de la case incarnant le roi <i>Agadja</i> à <i>Dossèmè</i>	<i>BUDGET DU MUSEE</i>
	Réfection de la toiture de la case de la reine incarnant le roi <i>Gbehanzin</i>	
	Travaux d'entretien : drainage, enduits, risque minimum...	
2004	Restauration du <i>Honnuwa</i> de <i>Agoli Agbo</i>	
	Restauration de 180 mètres linéaires de mur du palais <i>Agoli Agbo</i>	
	Restauration de l'atelier de menuiserie au sein du palais du roi	

	<i>Glèlè</i>	<i>BENIN, BUDGET DU MUSEE</i>
	Réfection de la toiture <i>Adoxodokpo</i> à <i>Dossèmè</i>	
	Réfection de la toiture de la tombe du roi Akaba	
	Travaux d'entretien : drainage, réfection d'enduits, mise en situation de risque minimum...	
2005	Restauration du <i>Honnuwa</i> de <i>Houégbadja</i>	<i>BENIN, BUDGET DU MUSEE</i>
	Restauration du <i>Logodo</i> sis en face de la tombe du roi <i>Guézo</i>	
	Travaux d'entretien : drainage, réfection d'enduits, mise en situation de risque minimum...	
2006- - Janvier 2007	Restauration de charpente toiture de : . <i>Djexo</i> et <i>Adojo</i> de <i>Agoli Agbo</i> . <i>Honnuwa</i> d'accès à la tombe de <i>Ghézo</i> et de Akaba . <i>Adoxo</i> de <i>Kpengla</i> et <i>d'Agadja</i> . Six bâtiments de <i>dadasi</i> , cour <i>dossémé</i> Drainage autour du pan de muraille de la case à étage de Akaba Consolidation de la portion de muraille de <i>Tegbessou</i> Installation d'une bande de 3 mètres de protection autour de l'ensemble des vestiges en dehors de l'aire muséale et <i>Dowomé</i> Installation d'allées permettant de circuler au centre du site Travaux d'entretien et de mise en situation de risque minimum... Campagne de nettoyage général de l'ensemble des 47 hectares	<i>Fonds propres du site</i>
2006 - Janvier 2007	Reconstruction partielle de <i>l'Ajalala</i> de <i>Hwegbaja</i> Réfection de la charpente toiture de <i>Adoxo</i> de <i>Hwegbaja</i> Restauration complète du temple face <i>Ajalala</i> de <i>Hwegbaja</i> Enduits et banquettes sur <i>adoxo</i> de <i>Hwegbaja</i> et <i>Agaja</i> Restauration des charpentes et toitures de 6 cases des <i>dadasi</i> Travaux de maçonnerie sur <i>l'Adoxo</i> de <i>Kpengla</i> Restauration de la case de la gardienne de <i>Kpengla</i> Restauration du <i>Logodo d'Agoli Agbo</i>	<i>BENIN (PIP)</i>

2.5. Actions de 2007 à 2019

Après le retrait du site de la Liste du patrimoine mondial en péril, les efforts de consolidation des acquis du site ont été poursuivis et cela s'est fait ressentir au niveau des travaux d'entretien régulier des différentes cours du Musée et de celles du Centre d'interprétation de la vie et de l'œuvre du roi GBEHANZIN ainsi qu'autour des composantes des 48 ha du nsite. Pour mémoriser ces diverses actions dans le temps, un livret a toujours été élaboré pour mieux faire avancer la connaissance sur certaines composantes du site telle que le quartier Dossèmè des Dadassi et le site en entier : Une introduction à Abomey et Les Dadassi. Une synthèse de l'ensemble de ces travaux se présente dans le tableau ci-dessous.

Les sources de ces diverses interventions sont notamment les fonds propres du site issus des fréquentations enregistrées, la coopération décentralisée Mairie d'Abomey et Mairie d'Albi en France ainsi que l'UNESCO à trvers le Centre du Patrimoine Mondial.

D'autres réalisations ont concerné aussi les activités éducatives grâce à l'EPA et la Fondation ZINSOU.

S'agissant de la Fondation ZINSOU, il s'agit de l'organisation des semaines culturelles au musée, de l'entretien de toutes les salles d'exposition, des sanitaires, du renouvellement de toute la filerie des installations électriques du Musée et de DOWOME ainsi que les douilles et les ampoules appropriées.

Concernant l'EPA, il y a le financement du projet « Parcours jeunes au Musée » et « la mallette pédagogique » à faire circuler dans les écoles du plateau d'Abomey. Au musée, un hangar constitué de bâche et des sièges de troncs d'arbre ont été installés. Par contre pour la mallette pédagogique, deux housses avec la miniature des objets de musée à faire circuler dans les écoles et une armoire de rangement ont été confectionnées. Deux motos fournies par l'Etat béninois devraient servir de moyens de déplacement pour les 07 guides formés par les soins du Gestionnaire de l'époque sont disponibles pour assurer cette activité d'animation permanente pour répondre à la préoccupation « l'école au musée et le musée à l'école ». Cette activité évoluait à son plein régime quand le Gestionnaire a été enlevé de son poste mettant un coup d'arrêt à ces activités. Conséquence, tous les partenaires qui apportaient de financement au site se sont retirés jusqu'aux agences touristiques qui convoyaient des visiteurs sur le site fréquemment. Ceci explique la démarcation qu'il y a entre les statistiques de fréquentation du site des palais royaux d'Abomey entre 2007-2011 et 2012-2019 . Les inspections ne se faisant plus, rien ne perturbe alors les termites de se développer à profusion ce qui montrent les résultats de l'ensemble des composantes bâties du site maitrisées par les termites et leurs ruines.

Tableau récapitulatif de 2007 à 2011

ANNEE	NATURE DES INTERVENTIONS	FINANCEMENT
Février 2007 - Février 2011	Consolidation et réparation régulière des différentes composantes du site : adoxo, honnuwa, cours de Guézo, de Glèlè de Béhanzin et d'Akaba ; -entretien régulier des différentes cours des palais GUEZO-GLELE-GBEHANZIN-AKABA- et du site administratif (balayage les lundi-mercredi-vendredi, sarclage-nettoyage : les mardi et jeudi -entretien (balayage et nettoyage des murs intérieurs et extérieur de tous les bâtiments renfermant de collections à la fin de chaque mois. -entretien des réserves à la fin de chaque mois avec installation des produits anti-insectes (bombe insecticide ; canfo etc.)	Fonds propre du site
2009	-restauration tombe de GUEZO et celle de ses 41 épouses -restauration tombe d'AGONGLO et celle de ses 41 épouses -restauration de deux temples d'AGASSOU	Budget national
2013	-restauration des composantes du palais Houégbadja sauf l'adjalala et le honnuwa -travaux de de rechargement, de drainage des cours extérieure et intérieur de du palais houégbadja -installation par rechargement et drainage d'une bande de 05 m de large autour du palais houégbadja -installation par rechargement et drainage d'une bande de 05 m de	Fonds du Patrimoine Mondial Africain/EPA

	largeà l'extérieur du musée du honnuwa de GUEZO au deux temples AGASOUHOUE -tenue d'un atelier régional sur la gestion des risques (EPA-AWMF)	
2009	-travaux de restauration du Honnuwa d'Agadja	Mairie d'Albi-Mairie d'Abomey CPM
2010	-élaboration et édition du livret « Une introduction à Abomey »	Mairie d'Albi-Mairie d'Abomey
2010	-DOSSEME phase 1 : -1-réfection de 140 ml de mur d'enceinte avec coiffe -2-rechargement et drainage des 4 cours de DOSSEME -3 réfection et consolidation de toutes les cases de DOSSEME -4 reconstruction des éléments manquants -5mise en place d'un réseau d'électrification de DOSSEME -6 création et installation de deux blocs sanitaires -adduction en eau des des quartiers Hounli et Tota par la répartition t l'installation de deux robinets -installation d'une bande de 5m autour de DOSSEME par rechargement de terre et d'installation de drainage	Mairie d'Albi-Mairie d'Abomey
2012	DOSSEME phase 2 : Amélioration du cadre de vie des Dadassi - amélioration des deux blocs sanitaires - amélioration des des toilettes - extension des deux blocs sanitaires - restauration : *des toitures de la case de GUEZO, GLELE, *logodo de hounli *murs de clôture -reconstruction des honnuwa sud et du honnuwa nord -construction d'une case circulaire avec charpente toiture pour l'autel adjahouto -reconstruction de la tombe d'Agonglo -construction de la porte couverte pour l'entrée de Tota -reconstruction de 120ml de mur d'enceinte intérieur *assistance pour des activités économiques des Dadassi (2.000.000 Fcfa)	Mairie d'Albi-Mairie d'Abomey
2012	-élaboration et édition d'un livret sur les Dadassi	Mairie d'Albi-Mairie d'Abomey
2008	Une semaine culturelle au Musée	Fondation ZINSOU
2009	Exposition sur l'artiste TOKOUDAGBA	Fondation ZINSOU
2009	Travaux de recherches sur l'identification des artistes de cour sur le plateau d'Abomey dans le cadre de la préparation de l'exposition	Musée de QUAI Branly
2010	Exposition sur les artistes de cour du royaume de DANXOME au Musée de QUAI Branly à Paris	Musée de QUAI Branly
2015	Lancement du projet « mise en valeur des aires royales non exploitées du site des palais royaux d'Abomey »	
2016-2019	Exécution du projet « mise en valeur des aires royales non exploitées du site des palais royaux d'Abomey » Réaliser des travaux de conservation préventive des sept aires royales (restauration de 29 ha du site avec leurs composantes à signification culturelle : tombes du roi Kpingla, du roi Tegbessou, d'Agadja et de du Houegbadja ; aménagement des aires pour des visites avec installation de 3976 mètres linéaires d'allées principales et	Wallonie Bruxelles International

secondaires ainsi que trois stations de repos et la mise en terre de 8.000 plants pour créer de l'ombrage sur le site ; documentation des composantes du site ; rédaction d'un guide de visite ; formation de 8-20 guides et 20 gardes pour la sécurité et l'animation des aires royales	
Réhabilitation de plusieurs composantes du site (Sèdessa, adoho, ...)	ARCHA
Construction de blocs de toilettes et fosses sceptiques et du bâtiment colonial sis au palais de Glèlè (travaux inappropriés car non conformes aux normes de conservation)	Ministère de la Culture (Projet PIP)

3. Situation actuelle du site

La situation actuelle du Site des palais royaux d'Abomey s'apprécie à travers le mode d'administration et de sa gestion actuelle, les usages et les fréquentations qu'il connaît, le bilan de son premier plan de conservation ainsi que l'état actuel de sa conservation.

3.1. Administration et gestion actuelles du site

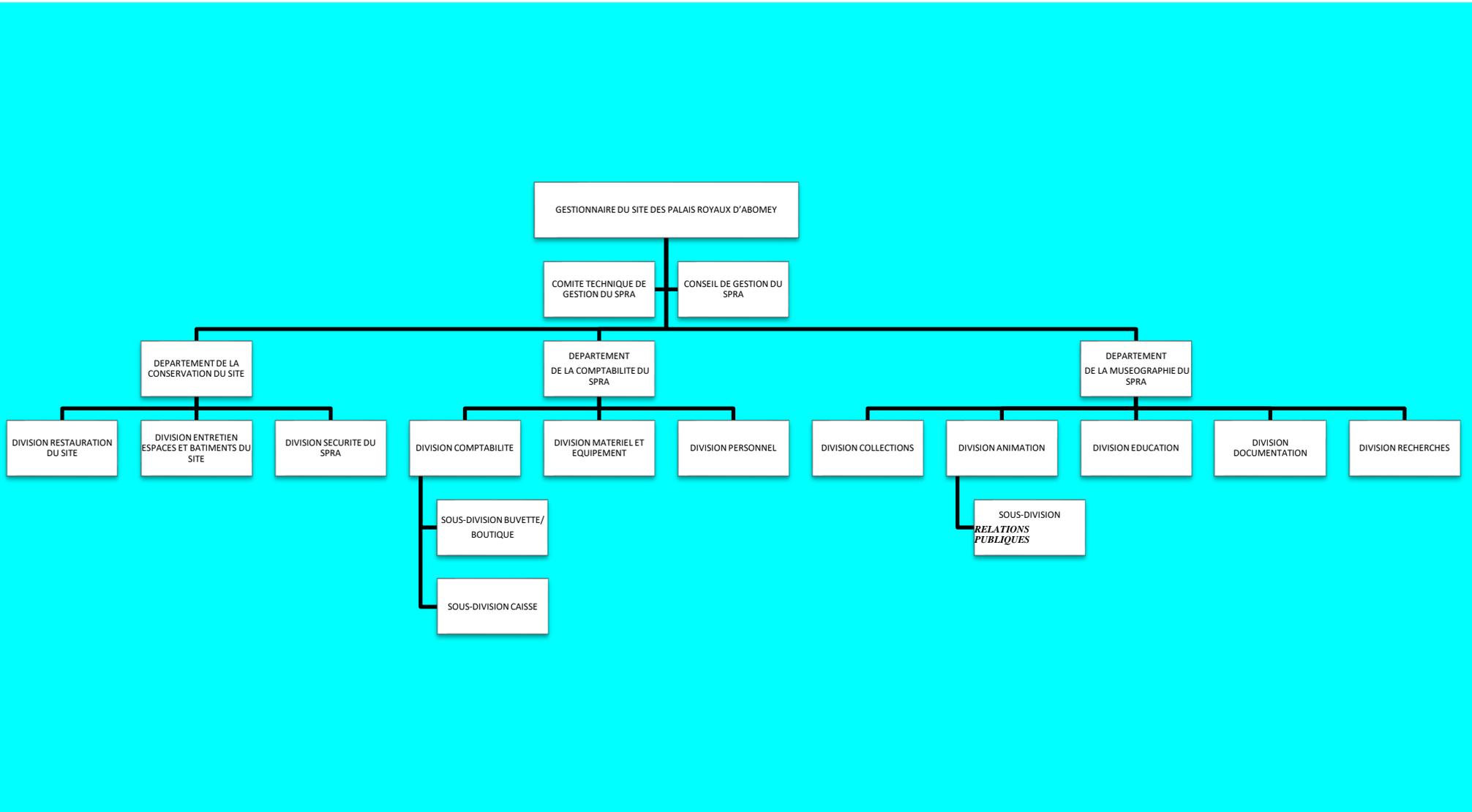
Le Site des Palais Royaux d'Abomey est doté d'une personnalité morale et fonctionne à l'image d'une structure déconcentrée de l'Etat et se trouve sous la tutelle de la Direction du Patrimoine Culturel. Il dispose d'un Conseil de Gestion qui donne des décisions et recommandations sur toutes les activités devant être réalisées sur le site.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Centre du Patrimoine Mondial en vue de ne pas inscrire le site sur la Liste du Patrimoine Mondial en péril, de nouvelles décisions ont été prises notamment l'installation du Conseil de Gestion par l'Arrêté n°0034/MTCA/DC/SGM/CTC/CCJ/DPC/SA/016/SGG 19 du 18/10/2019.

Le Site des Palais Royaux d'Abomey a donc à sa tête un Gestionnaire de site qui gère et coordonne les activités sur le site développées par le Département de la conservation du site, le Département de la Muséographie, le Département de la Documentation et le Département Médiation Culturelle.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité directe d'un Comité Technique de Gestion qui est une structure interne du site, nommée par note de service de la Direction du Patrimoine Culturel et présidée par le Gestionnaire du site.

L'organigramme du Site des Palais Royaux d'Abomey se présente comme suit :



Cette structure a comme personnel actuellement un Docteur en Histoire des Relations Internationales, un comptable, un assistant comptable, un caissier, cinq guides contractuels locaux dont trois sont agents de l'Etat, un agent d'entretien, trois gardiens.

Les activités développées sur le site portent sur :

***pour la conservation du site :**

- deux catégories d'inspections du site : inspections pour déterminer les accès des termites organisées chaque matin afin d'engager les traitements contre termites appropriés, les inspections générale de l'ensemble des 47 ha pour enregistrer l'état de l'intégrité du site ;

-les entretiens réguliers par balayage (lundi, mercredi et vendredi), sarclage et débroussaillage et nettoyage (mardi et jeudi) ;

-les campagnes de bouchage des lacunes et fissures, de stabilisation des structures en terre ;

-les travaux de restauration visant à mettre hors danger les vestiges qui sont en état critique de conservation

NB : Aujourd'hui, ces prescriptions hier observées ne sont plus de mise.

***pour l'animation du site**

Activités d'animation du site

- deux sortes de visites pour les visiteurs : visite du musée de site (palais de Ghézo et de Glèlè) ;

- les activités éducatives en direction du monde scolaire ;

- les recherches ;

- et divers services offerts au public selon la demande et les centres d'intérêt : animations, arts vivants, expositions, danses royales et cérémonielles

3.2. Usages et fréquentation touristique

Le site des Palais Royaux d'Abomey est utilisé à des fins multiples et est fréquenté par un large public allant du simple visiteur à l'officiant religieux.

Il dispose d'un circuit muséal qui est composé des palais des rois Ghézo et Glélé et le Centre d'interprétation Historique Dowomè du palais de Gbèhanzin.

La fréquentation touristique de ces dernières années est en dent de scie depuis 2014 et varie d'une année à une autre avec un pic pour se stabiliser entre 22 538 visiteurs et une baisse de 10.425 conformément au tableau ci-après :

ANNEE	NATIONAUX				AUTRES NATIONALITES				TOTAUX
	scolaires	adultes	chercheurs	autres	adultes	scolaires	chercheurs	autres	
2013	6.187	2.330	04	851	3.817	302	03	147	13.641
2014	4.468	2.413	-	503	2.818	139	-	84	10.425
2015	13.938	3.738	-	353	4.285	208	-	16	22.538
2016	13.354	2.951	-	788	2.754	167	-	30	20.044
2017	13.938	3.738	-	353	4.285	208	-	16	22.538
2018	4.501	3.506	-	-	4.318	317	-		12.642
2019									

Tableau n°1 : Statistiques de fréquentations du site des palais royaux d'Abomey

Cette baisse nous interpelle par rapport à la gouvernance du site, ce qui nécessite des actions urgentes.

Mais en dehors de ces circuits de visite classiques, le site des palais royaux d'Abomey présente plusieurs autres usages qui fondent surtout son originalité. Il s'agit des cultes qui sont rendus régulièrement aux ancêtres et des cérémonies qui sont faites pour maintenir la communion entre les vivants et les morts. Les temples (djêxo), les tombes (adoxo), le couvent (Dossémé), le palais de Glélé restent les aires du site où ces manifestations ont lieu.

Ainsi, le agbandido a lieu tous les quatre (04) jours sur les tombes des rois et consiste à offrir au roi défunt ou à partager avec lui un repas. D'autres manifestations cultuelles et cérémonielles plus importantes sont le jahuhu (qui se déroule de nos jours après les dernières récoltes agricoles de chaque année), le gbébiobio (demande d'autorisation aux ancêtres avant tout évènement important), le ahanbiba (libation, offrande de boisson), le tédudu (fête de prémices d'ignames) et surtout le gandoaxi qui est la plus grande cérémonie commémorative. Les intronisations des dignitaires et des titulaires de siège sont aussi des marques de témoignage de perpétuation des traditions que l'on retrouve sur le site et principalement à la cour intérieure du roi Glélé et à Houehondji (devanture dudit palais).

Le site des palais royaux d'Abomey présente aussi de façon informelle des aires de jeux dont le football, la pétanque et sert à certains endroits de lieu de pique-nique. Ses abords immédiats font l'objet de commerce surtout informel et de terrasse de

buvette. Il est également le lieu d'évènements politiques (recensement, vote) et de manifestations publiques et festives (fête internationale de la culture du Danxomé dans la cour des amazones). Les usages du site des palais royaux d'Abomey sont donc multiples et couvrent toute l'année.

Le site des palais royaux d'Abomey accueille de nombreux chercheurs, ce qui fait qu'un centre de documentation a été créé. Il couvre une gamme de disciplines : l'histoire, la géographie, l'archéologie, la muséographie, l'architecture. Mais, une réorganisation et un renforcement de ce centre s'imposent de façon à augmenter sa capacité d'accueil et de service en vue de le rendre plus efficace et accessible. La présence permanente d'un documentaliste serait nécessaire et la création d'un fonds réservé aux travaux de restauration, de réhabilitation et de reconstruction menés sur le site ainsi que la création et la mise à jour permanente d'un registre d'inventaire du centre et d'une documentation numérique et audiovisuelle sont souhaitables.

4. Synthèse

4.1. Déclaration de valeur

Les Palais Royaux d'Abomey sont le témoin matériel essentiel du Royaume du *Danxomé* qui se développa dans la région à partir du milieu du 17^{ème} siècle selon le précepte énoncé par son fondateur, *Hwegbaja*, « que le royaume soit toujours plus grand ». Douze rois s'y succédèrent, et ce jusqu'en l'an 1900.

Les hautes structures fortifiées des palais, et le fossé d'enceinte, le *agbodo*, illustrent l'ingéniosité développée par le pouvoir. La multiplicité des palais, y compris d'autres, dits privés, situés à l'extérieur de l'enceinte principale, ainsi que la probable existence de résidences leurres, étaient autant de moyens de protéger le roi et ses sujets de possibles attaques des royaumes voisins, voire de rivalités internes. Il est à noter que cette époque, largement marquée par le commerce des esclaves auquel le royaume a participé, fut marquée par de nombreux conflits.

La disposition des palais les uns par rapport aux autres illustre bien la volonté initiale du fondateur du royaume. Partant du centre de *agbodo* où fut édifié le sien, chaque nouveau palais sera implanté à côté de celui de son prédécesseur, en correspondance avec la localisation des nouveaux territoires conquis. Cette contiguïté du nouveau palais avec les précédents illustre aussi bien un autre concept fondamental du roi *Hwegbadja*, celui de la continuité du royaume.

Les palais sont organisés sous forme d'une succession de cours très hiérarchisées, l'accès de l'une à l'autre étant assuré par des portails bâtis à cheval sur les murs d'enceinte principaux. Cette disposition se retrouve aussi pour les bâtiments principaux (*Adjalala*). Ceux-ci ont toujours deux travées, localisées chacune dans

une cour différente. Ces dispositions permettaient un contrôle très strict des accès, permettant de régler la vie quotidienne et les échanges avec l'extérieur.

A partir du règne du roi *Agadja*, l'utilisation de bas reliefs vint se substituer aux fresques et tentures pour illustrer la puissance du royaume et les hauts faits des rois. Ce mode d'expression s'est généralisé et est devenu une des caractéristiques principales de l'architecture des palais.

Après le règne d'un roi, le palais a été utilisé par son successeur jusqu'à ce que le sien soit édifié mais, par la suite, les palais ont toujours été maintenus par ses descendants à titre commémoratif. Jusqu'à aujourd'hui, tous les quatre jours, un repas est partagé ou des offrandes sont faites au roi défunt, auprès du lit royal situé dans sa tombe symbolique. Tous les 3 ans, la grande cérémonie commémorative rassemblant toutes les lignées (*gandoah*) est organisée. Elle est l'occasion pour les membres de chaque lignée de se réunir pour mettre en œuvre des travaux de réfection des éléments principaux des palais (*honnuwa, adjalala, adoxo, djexo*), avec parfois des velléités de les « embellir ».

Si les palais ne sont plus habités aujourd'hui, une de ses cours reste en activité, celle de *dossémé*, où résident les *dadasí*, femmes incarnées aux rois, qui participent aux cérémonies commémoratives. Quelques tombes sont aussi surveillées en permanence par leurs gardiennes.

Le site possède nombre de points symboliques et lieux de cultes, plus ou moins visibles. Si certains sont marqués par des arbres ou des autels, d'autres sont simplement des lieux ou buttes de terre quasiment imperceptibles, mais bel et bien présents. Un des lieux les plus importants est la place *Singbodji / Houéhondji*. C'est la dernière place à avoir effectivement été utilisée pour les rencontres entre le roi et son peuple. Elle reste, avec les palais adjacents, le lieu où l'on célèbre les deux grandes cérémonies annuelles liées respectivement à la récolte des céréales, et au droit de consommer l'igname. Le palais de *Glélé*, dernier lieu où le pouvoir a effectivement été exercé garde une importance toute particulière. C'est le lieu où se font encore toutes les intronisations des rois, princes, princesses et dignitaires.

Aujourd'hui une partie des palais a été transformée en musée qui illustre l'histoire du Royaume et sa symbolique tant du point de vue de la volonté d'indépendance et de développement du royaume pour le bien être des sujets des rois, que de celle de la résistance et de la lutte contre la colonisation. Celui-ci attire de nombreux visiteurs, ce qui fait que, outre ses valeurs historiques, spirituelles et culturelles, les palais sont aussi devenus un enjeu économique important pour la ville d'Abomey. Leur positionnement en plein centre de la ville fait que le site a un impact psychologique extrêmement important sur ses habitants.

4.2. Statut et rôle du site

Statut traditionnel

Vestiges d'un passé glorieux, le site classé des Palais Royaux d'Abomey demeure le témoin vivant de la puissance du Royaume de DANXOME, et d'une civilisation dont la communauté internationale s'accorde de reconnaître la valeur symbolique autant pour la culture béninoise que pour le patrimoine mondial.

Les Palais Royaux d'Abomey sont la propriété de droit traditionnel collectif privé. Légués aux Princes des familles royales, ces Palais comportent des sites et des espaces qui cachent une immense richesse de "micro-histoires" et suscitent le respect d'une grande partie de la population pour leur caractère sacré.

Les Familles Royales représentées depuis 1932 par le Conseil d'Administration des Familles d'Abomey, CAFRA, sont les détentrices traditionnelles de ces lieux, sites et espaces de pouvoirs royaux. Elles y entretiennent une vie constante par des rituels, des cérémonies. Elles sont les premières conservatrices de ce patrimoine et jouent un rôle important en ce qui concerne la vision et la philosophie de conservation et de sauvegarde du site classé qui est pour elles, un lieu de circulation constante et quotidienne.

Ainsi, les cycles cérémoniels dont la fréquence varie de quatre (4) jours à plusieurs mois renforcent l'intérêt attaché à leur conservation.

De ce fait, certains bâtiments et leurs abords sont parfaitement entretenus et protégés alors que d'autres paraissent abandonnés et se dégradent. Les réparations nécessaires et les reconstructions éventuelles sont donc plus dictées par les contraintes du calendrier rituel que par le constat d'un risque de dégâts importants.

Cependant, depuis la conquête coloniale jusqu'à l'inscription des Palais Royaux d'Abomey sur la liste du patrimoine culturel mondial en 1985, les Familles Royales ont toujours fourni de gros efforts, et ce, malgré leurs faibles moyens et elles attachent une grande importance à la conservation et à l'utilisation (droit d'usage) des lieux du site classé.



Photo 12: Canon exposé sur le site

Conscientes surtout que la conservation culturelle implique aussi la protection du patrimoine intangible, les Familles Royales ont mis l'accent sur la conservation et la revalorisation des danses royales, la musique cérémonielle et les rituels.

Ainsi, le site se prête encore régulièrement aux cérémonies coutumières telles que *Gandohaxi*, *Houetanou*, *Djahouhou* et les sites de couronnement ou intronisations des Ministres des Rois et des Princes.

Par conséquent, les palais royaux d'Abomey restent un enjeu très important pour les pouvoirs traditionnels, ce qui leur octroie un statut fortement reconnu par les communautés locales.

Site actuel

Le site a connu plusieurs sortes de statuts. Le site fut placé sous l'autorité de la famille royale avec le concours de l'Administration Française. En effet, après la prise d'Abomey en novembre 1892, les Français s'installèrent dans le palais de Glèlè. Intronisé en 1894, le roi Agoli-Agbo signa un traité de protectorat avec ces derniers et régna sur le Dahomey jusqu'à sa destitution et son exil en 1900 au Gabon. Ce qui

permet à l'autorité administrative Française de prendre en main cette protection avant de la confier officiellement à l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) en 1943.

Mais dans le souci de récupérer certaines oeuvres, de les conserver et de les protéger, l'Administration Française, a transposé en Afrique Occidentale Française certains textes adoptés en France qui n'étaient pas appliqués automatiquement dans les colonies. Il en est ainsi du décret du 25 Août 1937 relatif à la protection des Monuments Naturels et des Sites à caractère historique, scientifique, légendaire des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du Ministère des Colonies. La portée de ce texte était limitée. Il ne concernait que les Monuments et sites sans les projets meubles. Il a fallu attendre le 25 Janvier 1944 pour qu'un autre texte de la métropole soit étendue à l'Afrique Occidentale Française. Ces deux textes coloniaux étaient restés en vigueur jusqu'au 1er Juin 1968.

A partir du 1er Août 1960, date de l'indépendance du Dahomey qui deviendra la République Populaire du Bénin le 30 Novembre 1975, puis la République du Bénin en 1990, le site est passé de la tutelle de l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey (IRAD) à celle du Centre de Recherches Appliquées du Bénin (CRAB). Plus tard, la responsabilité en a été confiée à la Direction de la Culture Populaire, puis en 1982 à la Direction des Musées, Monuments et Sites, devenue plus tard Direction du Patrimoine Culturel au sein du Ministère chargé de la culture.

Toutefois, le site des Palais Royaux d'Abomey a été protégé par l'ordonnance n° 35/PR/MENJS du 1er Juin 1968 relative à la protection des biens culturels (cf. Chapitre I articles 1 à 14). Mais devenue aujourd'hui obsolète, cette ordonnance a été réactualisée et un projet de loi est soumis à l'approbation de l'Assemblée Nationale.

Il a été créé aussi une Commission Nationale des Monuments et Sites par le décret n° 92-321 du 26 Novembre 1992 portant institution en République du Bénin d'une Commission Nationale des Monuments.

En 2005 , une zone tampon et un règlement spécifique à ces diverses zones ont été établis au travers d'un effort de collaboration très important réalisé par le gestionnaire du site, la Direction du Patrimoine Culturel et la Mairie d'Abomey (voir détails et document complet en annexe).

Inscription sur la liste du Patrimoine Mondial

Suite à la présentation d'un dossier par la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin, et après examen par l'ICOMOS, les Palais Royaux d'Abomey ont été inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1985.

Cette inscription implique la reconnaissance au niveau international de la valeur universelle exceptionnelle des palais. Toutefois, sa protection, sa conservation, sa mise en valeur et sa transmission aux générations futures restent autant de responsabilités locale et nationale. Ce n'est qu'en cas de nécessité particulière que le gouvernement béninois ne pourrait bénéficier d'une assistance de l'UNESCO, et ce plus particulièrement de l'assistance technique ou de la formation.

Du fait que l'intégrité des palais royaux d'Abomey ait été jugée menacée, le site a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial en Péril afin que puisse être sollicitée une assistance internationale plus importante qui aurait pour objectif d'écartier les menaces pesant sur le site classé et de mettre en place les conditions d'une meilleure prise en charge nationale.

Rôles du site

"Un monument historique est historique avant d'être beau". Ainsi, ce qui est important dans un site, ce n'est pas seulement leur représentation matérielle, mais l'ensemble des messages qu'il nous transmet, qu'ils soient historiques, culturels, culturels, esthétiques, techniques, sociaux,....

Tel est particulièrement le cas des Palais Royaux d'Abomey dont la représentation matérielle est particulièrement riche et complexe et offre aussi une mine d'informations qui ne peut être négligée. De fait, les efforts ne doivent pas forcément porter sur la restauration du site, mais surtout sur la mise à la disposition du public de ces informations souvent orales ou gestuelles, dans toute leur authenticité et leur complexité. C'est seulement ainsi que le visiteur pourra en tirer des enseignements justes et donc le meilleur bénéfice, qu'il soit un simple touriste ou un chercheur averti.

Il est enfin important de noter que son rôle éducatif est indéniable pour les jeunes générations, et plus particulièrement celles natives d'Abomey et de sa région, afin de mieux les ancrer dans leurs valeurs culturelles et de diffuser une meilleure connaissance de l'histoire des civilisations africaines.

4.3. Authenticité et intégrité du site

L'examen des conditions d'authenticité et d'intégrité des «Palais Royaux d'Abomey» s'appuie sur les termes suivants de la lettre N° 430/MACP/DGM/SA du 22 octobre 1983 du Gouvernement du Bénin, qui accompagnait la proposition d'inscription soumise au Comité du patrimoine mondial :

« Les Palais Royaux d'Abomey constituent un ensemble monumental de très grande valeur historique et culturelle en raison des conditions qui ont présidé à leur

érection et des évènements qu'ils ont abrités. Leurs études des points de vue archéologique et architectural seront d'une grande contribution à la connaissance de l'histoire du DAHOMEY dans ses relations et par voie de conséquence une contribution à la connaissance de l'histoire de l'Afrique.

(.....).Et l'une des grandes originalités de ces Palais est d'avoir drainé dans leur sillage le développement d'une intense activité artistique, par la présence, au service des souverains, des maîtres artisans, (forgerons, orfèvres, brodeurs, teinturiers, etc.) qui ont érigé des quartiers dans le voisinage du site du Palais et qui sont actuellement regroupés dans le Musée en coopérative d'artisans. (.....) »

Cet examen s'appuie également sur la citation suivante contenue dans l'évaluation l'ICOMOS :

« L'ICOMOS insiste sur la perte irréparable que constituerait pour l'humanité la disparition des Palais Royaux d'Abomey, digne de figurer sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères III et IV, mais juge que cette mesure serait dérisoire si elle ne s'accompagnait pas d'une inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial en Péril et de mesures appropriées de conservation. Si une restauration attentive ne corrige pas rapidement les erreurs commises au cours des dernières années (bétonnages inconsidérés, modification de la hauteur des murs, de la pente et du débord des toits, substitution de tôle ondulée à la paille des couvertures), les Palais Royaux d'Abomey n'offriraient plus qu'un témoignage truqué et irrecevable sur un des plus grands royaumes d'Afrique »

Suite à la « Déclaration de Nara » sur l'authenticité en 1994, la Direction du patrimoine culturel du Bénin avec le soutien du Centre du patrimoine mondial engagea en 1995, une révision du dossier d'inscription. En cette occasion, l'inventaire qui fut réalisé permit de repérer et de cartographier 184 composantes. La réactualisation de la superficie du bien, permet de prendre en compte tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle, et de renforcer son caractère d'intégrité. Des travaux ultérieurs permirent de poursuivre cet effort, les nouveaux éléments détectés devant toutefois encore être formalisés. Non moins important dans cette révision, fut la mise en exergue de l'authenticité des palais en regard de leur continuité de fonction et de leur nécessaire compréhension en liaison avec des évènements particuliers, et avec les cycles d'organisation de travaux de remise en état réalisés en des occasions particulières telles que les cérémonies traditionnelles, de façon plus ou moins régulière, du fait d'évènements ou de période particulières.

D'autre part, l'utilisation de matériaux importés, dits plus performants ou perçus comme plus valorisants, a aussi fini par s'imposer dans le processus d'appréciation de l'authenticité, respectant d'une certaine façon une continuité de l'histoire du royaume qui ne manquait pas d'adopter des nouveautés (technique, artistiques, ...) dès lors qu'elle permettaient un progrès. Ces continuités – discontinuités d'intervention de type traditionnel se sont mêlées avec les efforts plus formels de conservation, mais qui n'eurent pas toujours de vraie continuité dans le temps.

Ces efforts menés pendant une bonne partie du 20^{ème} siècle, portèrent principalement sur les palais de Guézo et de Glélé. D'autres furent le fait des familles royales, parfois sans respect des règles de l'art et de façon plus ou moins bien inspirée, avec des résultats assez diversifiés. De façon générale, il fallut aussi se résigner à délaisser l'utilisation de certains matériaux et techniques d'origine du fait des besoins en entretien trop important à l'échelle du site de 44 ha et de ses milliers de m² de construction. De ce fait, ce bien du patrimoine mondial satisfait aux conditions d'authenticité à travers une variété des attributs qui ont été proposés dans la Déclaration de Nara. L'authenticité en termes de matériaux et de techniques de construction est exprimée à travers certains éléments tels que le Djexo et l'Adoxo qui témoignent de manière particulièrement forte de la matière originale des murs et de leurs enduits. Le cas des toitures est un dilemme difficile à régler tant l'habitude a été prise de couvrir avec de la tôle, mais ce faisant, efficacement, et ainsi permettant de garder l'usage aux palais. Cette pratique devenue ancienne dans la région fut probablement la technique originale du dernier palais construit (Dowome).

Les efforts récemment faits pour rehausser les toitures et pour remettre en place le système de véranda périphérique sont très bénéfiques non seulement du point de vue de l'authenticité de la forme, mais aussi de l'efficacité technique. Dans une perspective dynamique (devenir historique), il serait justifié d'affirmer que certaines initiatives de substitutions de matériaux et d'inventions techniques se sont faites dans une logique de continuité de la tradition. Rappelons ici que les bas reliefs ne furent apposés sur les palais qu'à partir du règne du roi Kpengla, le 7^{ème} de la dynastie, et qu'on en trouve aujourd'hui sur quasiment tous les palais. Certaines de ces nouvelles adaptations, y compris en utilisant des matériaux « modernes » ont donné des résultats particulièrement heureux, à la fois créatifs et valorisants qui méritent d'être conservés en l'état car représentatifs de périodes particulières de la vie des palais. Les domaines dans lesquels l'authenticité des palais est la plus forte sont l'implantation et les aspects immatériels. L'implantation générale des palais mais aussi des divers éléments de chaque palais sont toujours parfaitement conformes aux implantations originelles. Ils témoignent toujours de l'évolution historique du royaume mais aussi des rapports hiérarchiques entre les diverses cours.

Pour ce qui est des aspects immatériels, la plupart des cérémonies et activités traditionnellement liées au culte ou à la commémoration traditionnelle des illustres ancêtres de la population d'Abomey sont toujours organisées de façon régulière. Certaines cours demeurent effectivement les lieux d'intronisation des dignitaires et d'activités diverses liées au culte des rois (danses, offrandes, prières,...).

Sur la base des éléments précédemment mentionnés, force est de constater que le site des Palais royaux d'Abomey satisfait toujours bien aux conditions d'authenticité et d'intégrité. Toutefois, ces conditions et la diversité de leurs attributs devront continuer à être bien comprises et bien étudiées, car chaque élément, bâti ou non bâti, ou encore simplement une trace, un signe, peut être porteur de valeurs toutes particulières qu'il conviendra de bien détecter avant toute intervention. Il s'agit de s'assurer que les valeurs du site ne risquent pas d'être effacées ou diminuées, mais

au contraire, et autant que possible, révélées ou reconstituées dès lors qu'une documentation suffisante aura pu être rassemblée au préalable. Dans ce cadre, il faut se rappeler constamment que la palette de décisions/solution de conservation et de mise en valeur est large et qu'elle permet de s'adapter à cette diversité de cas de la façon la plus fine, permettant la conservation et la mise en valeur de toute les richesses du Site des palais royaux d'Abomey.

4.4. Menaces et contraintes

Une visite sur le site des palais royaux d'Abomey permet de se rendre compte de l'étendue des menaces qui pèsent sur sa conservation. De façon spécifique, on note :

- les dégradations liées à la fragilité de certains matériaux de construction (terre de barre, paille, bois de charpente,..) et ayant donc des difficultés à résister aux intempéries (pluie, vent,...) ;
- les dégradations liées à la malveillance, aux feux de brousse, au manque d'entretien ;
- l'environnement naturel du site qui l'expose à la présence d'animaux, insectes et bestioles nuisibles aux matériaux organiques ;
- le manque de rigueur scientifique et documentaire lors des interventions ;
- les modifications liées à l'adoption de nouveaux matériaux, de nouvelles techniques de construction ou encore de nouveaux modèles constructifs et architecturaux ;
- les dégâts causés par la pression anthropique ;
- la mauvaise exploitation agricole de la portion du site non occupée et qui expose cette dernière à de graves problèmes.



Photo 13: Aperçu de l'impact de l'incendie survenu au palais Dowomè

Les contraintes principales sont liées aux problèmes économiques et au manque de ressources propres qui permettraient de stabiliser l'état de conservation. Toutefois, on ne doit pas négliger les problèmes d'organisation et de planification, les difficultés de compréhension des problèmes et donc de prise de décision efficace qui en s'attaquant aux causes permettraient de programmer des types d'actions et de partenariat plus efficaces.

Outre les difficultés économiques, on constate un espacement de plus en plus important entre les cérémonies et les travaux réalisés par les familles royales qui sont souvent effectués dans l'urgence car les dates des cérémonies ayant été décidées tardivement ou la mobilisation des fonds nécessaires a été tardive. Il en résulte une baisse de la qualité des interventions et certaines reconstructions restent inachevées parfois depuis plusieurs années.

Il y a aussi les contraintes de mise en valeur liées à l'importance physique du site qui s'inscrit au coeur d'une dynamique urbaine moderne et les vellétés et pressions que cela engendre, notamment du fait des divergences importantes entre les points de vue qui existent sur l'avenir du site, partagés entre :

- sa conservation selon une éthique professionnelle ;
- sa conservation traditionnelle autour des pratiques immatérielles ;

- sa mise en valeur à des fins purement économiques ou profanes.

Le plan directeur de développement de la ville d'Abomey prévoit la protection de l'ensemble des lieux classés mais aucune action concrète n'est visible dans ce sens.

Les palais privés, non classés étant des propriétés privées, sont plus particulièrement sujets à ce type de menaces. Beaucoup d'entre eux ont été déjà amputés.

Si les difficultés économiques ont eu un impact sur la conservation traditionnelle, elles influent aussi de plus en plus sur les conditions de sécurité du site. Les cas de vol ne sont négligeables. Aujourd'hui il faut s'inquiéter de la sécurité de l'ensemble du site, vu le site ne dispose que de trois gardiens physiquement diminués pour la tâche.

4.5. Valeurs et potentiels du site

Le site des Palais royaux d'Abomey est exceptionnel et, au-delà des valeurs historiques qui lui ont valu son inscription à la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, force est de constater qu'il possède de nombreuses autres valeurs, largement reconnues par ses détenteurs naturels que sont les familles royales d'Abomey, mais aussi par de nombreux autres partenaires et parties prenantes, notamment les chercheurs.

Valeur historique et archéologique : Le site est le témoignage essentiel du passé glorieux des rois d'Abomey qui ont régné de 1620 à 1900. Celui-ci n'a fait l'objet de recherches archéologiques qu'au titre des sauvegardes faites lorsque des fouilles devaient être faites dans le cadre de travaux particuliers. Son potentiel archéologique est donc quasiment intact.

Valeurs immatérielles : le site principal et les autres éléments ou lieux qui lui sont liés sont toujours le théâtre des traditionnelles cérémonies commémoratives et cultes liés aux rois qui gardent une présence très forte dans la ville.

Un intérêt esthétique, scientifique et technique : l'organisation de l'espace, l'architecture, les bas-reliefs, les collections, les techniques de fabrication et de mise en œuvre, et enfin leurs évolutions et variantes, constituent une source inépuisable de connaissances, qui reste encore trop peu exploitée .

Valeurs économique et sociale : le site des Palais royaux d'Abomey génère des revenus par les droits d'entrée du musée. Outre ces revenus dont une majeure

partie est utilisée sur place, les emplois créés au niveau du musée et le tourisme ont un impact sur l'économie locale. Le tourisme est aussi générateur de revenus au niveau local et national par le biais des taxes perçues sur l'essence (déplacements) et sur l'hôtellerie. Il apparaît toutefois que les visites touristiques se font encore trop souvent sur une seule journée, principalement depuis Cotonou ce qui ne permet pas une bonne utilisation de tout le potentiel existant.

Valeur symbolique : le site des palais royaux d'Abomey a une présence symbolique extrêmement forte pour la communauté d'Abomey, et au-delà pour l'ensemble des béninois qui se réfèrent aisément au royaume comme un exemple de volonté d'indépendance et de développement.

4.6. Opportunités

Du fait de l'expérience acquise au cours de ces dernières années, le Gestionnaire du site et son équipe, ainsi que le Conseil de gestion ont une vision claire des actions qui doivent être entreprises. Ils peuvent poursuivre leurs efforts d'une meilleure utilisation des revenus propres. Toutefois une attention particulière doit être portée à l'amélioration de ces revenus en répondant mieux à la demande de production et vente de produits dérivés, la multiplication des sites mis en valeur et enfin, la mise en place de nouveaux circuits de visite.

Les synergies avec les moyens de la mairie et du syndicat d'initiatives seront aussi un moyen d'améliorer progressivement le site et ses abords, ainsi que les sites associés.

Les capacités propres peuvent être renforcées avec la formulation de demande de création de postes de fonctionnaire en remplacement des départs en retraite de ces dernières années. Une meilleure efficacité peut aussi être obtenue si du matériel complémentaire est acquis, avec plus particulièrement des échelles, des motoculteurs débroussailleurs avec remorque, des souffleurs, tous de forte capacités,...

La poursuite des recherches sur les aspects tangibles et intangibles reste aussi une mine à explorer. Des idées particulièrement intéressantes ont été émises :

- recherche sur le rôle de la femme dans le royaume ;
- révision de l'inventaire des composantes ;
- recherche sur l'architecture, ses sources et son évolution ;
- recherche sur les aires royales non couvertes.

Celles-ci pourraient par la suite enrichir les services proposés et permettre d'améliorer les pratiques de conservation.

Quelques opportunités particulières :

L'ARCHA a déjà réalisé plusieurs travaux de restauration sur le site. Sa disponibilité à accompagner le ministère de la culture étant intacte, elle constitue une grande opportunité pour le site, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures correctives.

La poursuite de la coopération avec Albi est nécessaire et vivement encouragée.

La mise en place de l'office du tourisme a permis d'améliorer les activités de promotion et de mettre en place un cadre touristique général plus favorable. Le partenariat va se renforcer pour le montage régulier d'expositions temporaires (art moderne, artisanat et son évolution, artisanat d'art,...).

Dans cette logique, on doit envisager la poursuite des interventions de Wallonie-Bruxelles International.

La mairie, à travers son premier responsable qui est très dynamique permet de mettre en place des projets de coopération décentralisée. Il conviendra que les propositions discutées soient bien en conformité avec les priorités du nouveau plan de conservation et de gestion.

La décision objectée du nouveau gouvernement de faire d'Abomey un pôle touristique majeur est une opportunité à exploiter judicieusement en vue de la mise en œuvre du présent plan de gestion.

5. Vision

« Que le site des Palais royaux d'Abomey, témoin physique et vivant du valeureux royaume du *Danxomé*, défende pleinement son label de Patrimoine Mondial de l'humanité et contribue à la dynamique d'un développement socioéconomique et durable de la ville d'Abomey. »

Une vision pour le Site des Palais Royaux d'Abomey !

Le Site des Palais royaux d'Abomey est le témoin essentiel du royaume du *Danxomé* (XVII^{ème} siècle à 1900) et de ses continuités dans l'histoire qui se matérialisent par l'organisation régulière de cérémonies commémoratives par les descendants des rois. En tant que Patrimoine national, mais aussi Patrimoine mondial, le site des palais royaux est géré par des spécialistes mis à disposition par le Gouvernement béninois qui travaillent en collaboration avec des représentants de la famille royale, les autorités de la ville et autres partenaires locaux, et des partenaires internationaux, notamment le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Des facilités ont été concédées à chaque lignée royale pour ce qui concerne l'organisation des pratiques culturelles et les cérémonies dans le palais auquel elle est rattachée. La présence permanente sur le site de certaines personnalités ayant un rôle dans le culte voué aux rois est tolérée. A titre exceptionnel, une zone de la cour de *Dossémé* est exclusivement réservée au culte. L'accès des visiteurs dans les palais est interdit lors des cérémonies qui nécessitent un recueillement particulier. A

l'occasion de ces cérémonies, le Gestionnaire du site averti prévoit un dispositif de sécurité des objets exposés et des collections.

Les palais ont connu diverses péripéties au cours de leur histoire (conflits, incendies,...) et des discontinuités dans leur usage, protection, entretien et réfection régulière. Grâce à une gestion participative, les efforts et moyens de tous les partenaires sont mis en synergie pour que les inspections et entretien réguliers soient assurés en vue d'anticiper les dégradations. Outre leur protection juridique efficace, les aspects immatériels et pratiques traditionnelles bénéficient aussi d'une reconnaissance, ce qui fait que l'état général du site a été stabilisé les années antérieures.

La dynamique des décisions et techniques de restauration et d'entretien a été constamment mûri, ce qui permet de révéler des détails qui avaient été effacés par inadvertance. Le travail de mise en valeur est poursuivi, ce qui fait que, de plus en plus, le visiteur s'imprègne facilement des diverses valeurs du site : histoire, hauts faits, organisation du royaume, organisation des palais et au-delà, des aspects techniques (maîtrise de l'eau, construction,...) et immatériels (pratiques culturelles actuelles, chants et danses associées,...).

L'accès aux Palais royaux est bien indiqué, de même que la présence des autres vestiges historiques qui leur sont liés. Leur présence est assurée par le marquage de l'espace qui a été réalisé en reconstruisant des pans des murailles ainsi que les portails d'entrée (*honnuwa*) qui avaient disparu, ou en révélant leur emplacement par un marquage au sol, au niveau des différentes voies d'accès. Les abords des palais sont nettoyés avec le concours de la Mairie d'Abomey, même si cette dynamique présente actuellement de graves faiblesses. L'ensemble de la zone des palais est protégée dans le cadre de la mise en application d'un arrêté municipal qui permet un contrôle des constructions (hauteur, couleurs,..) et des activités bruyantes sans rapport avec les valeurs des palais. Cependant, le respect de cette disposition réglementaire n'est plus tellement de mise aujourd'hui, ce qui justifie les reproches du Centre du Patrimoine Mondial au cours de ces dernières années.

L'attraction principale reste la visite des palais de *Guézo* et *Glélé*. La force de cette zone a été créditée d'une meilleure mise en valeur de la place *Singbodji-Houehondji* et de ses composantes qui sont révélées, dans certains cas symboliquement. La sacralité de cette place est respectée, ce qui permet aux cérémonies traditionnelles de s'y dérouler dans de bonnes conditions. On y accède à pied depuis le parking qui a été aménagé devant la cour des amazones et, avant d'entrer, les visiteurs font une halte symbolique au niveau de la case du *Migan* où ils sont accueillis et pris en charge de façon très professionnelle. La partie supérieure de la case à étage de *Guézo*, accueillait des expositions temporaires sur des thèmes variés ; aujourd'hui, ces expositions sont très rares, excepté celle dont le montage démarré en 2017 est resté inachevé à ce jour.

Au-delà de la visite principale, il est possible de faire une visite plus générale de l'ensemble du site. Tous les points particuliers et leur signification sont identifiés et répertoriés sur le plan qui est vendu par le musée. Les sentiers existants ont été élargis et quelques aires aménagées et ombragées permettent de se reposer en cours de route. Au-delà, les autres composantes de la ville historique, notamment les places historiques, le *agbodo*, la source d'eau qu'il protège et les citernes qui lui sont

associées, ainsi que les palais privés font aussi l'objet de circuits proposés par l'Office du Tourisme. Aujourd'hui, les méfaits d'un déficit d'entretien sont remarquables sur les installations qui paraissent en mauvais état de conservation.

Le palais du roi *Béhanzin* a accueilli une exposition sur les luttes de résistance. Aujourd'hui il abrite un centre d'interprétation qui manque malheureusement d'éclat. Le palais du roi Akaba, dont l'*adjalala* a été restauré à l'occasion de son tricentenaire a proposé une exposition complémentaire sur le rôle de la femme dans le royaume. Dans une de ses cours se trouve aussi une exposition de poteries, à ciel ouvert. Mais le clou de la visite de ce palais reste l'impressionnant vestige de sa case à étage, un des éléments les plus authentiques du site. La consolidation de ce vestige en tant qu'élément témoin quasi unique s'impose aujourd'hui avec acuité. L'ensemble du palais du roi *Hwegbaja* a été reconstruit et a abrité d'expositions. Aujourd'hui, faute de programme de valorisation, le palais a été victime d'un incendie ravageur avant d'être restauré. L'état du palais inspire pitié et compassion, suscitant du coup une réaction urgente pour sa mise en valeur.



Photo 14: Indicateur du palais Akaba

Certaines zones des palais restent vouées aux activités agricoles, mais celles-ci qui ne comportaient plus que des espèces de faible hauteur, sont aujourd'hui dans un mauvais état d'entretien et d'exploitation, cachant des éléments bâtis et des arbres et bosquets sacrés, et compliquant par là même les conditions de sécurité de l'ensemble du site. La cour des amazones est plus visible et reçoit annuellement la fête internationale de la culture du *Danxomé*.

Le centre administratif du SPRA avait été réaménagé et a permis à l'équipe du SPRA de travailler dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, ces conditions sont devenues fragiles et peu viables. Plus particulièrement, son centre de documentation n'est plus véritablement fonctionnel, ce qui ne permet plus d'accueillir favorablement les étudiants et chercheurs dans de bonnes conditions.

En dépit des faiblesses relevées aujourd'hui, l'ensemble des activités rend ce bien de la Liste du patrimoine mondial toujours plus important, mais aussi plus visible,

plus utile, et plus fréquenté. Il reste à renforcer les mesures de conservation, de gestion et de mise en valeur, d'une part, et à améliorer diversité des activités proposées afin d'amener les visiteurs à séjourner longtemps dans la ville d'Abomey. L'organisation de plusieurs circuits thématiques de visite dans la région, dans et à partir d'Abomey est donc un impératif à actualiser, pour le développement socioéconomique et durable de la ville. D'où la nouvelle vision ci-dessus définie.

5.1. Principes directeurs

Le site des palais royaux d'Abomey est un site historique vivant, porteur de nombreuses valeurs éducatives, historiques, techniques, culturelles et touristiques, et présentant un potentiel important pour le développement économique et social de la ville.

Malgré les efforts consentis ces dernières années, le site reste toujours menacé et pas encore valorisé à la hauteur de ses vraies valeurs et des espérances de ses détenteurs. Les dispositions existantes pour le protéger, l'entretenir et mieux l'exploiter doivent être renforcées. Un large partenariat et toutes les ressources disponibles doivent être mobilisés afin d'assurer sa meilleure conservation.

L'authenticité du site est liée à la fonction, à la fois historique et actuelle, dans un cadre des dynamiques et évolutions culturelle, technique et sociale de la société aboméenne. Ses expressions sont variées et ont évolué de façon continue ou discontinue suivant la fréquence et le rythme des cérémonies. Les activités culturelles et les rites culturels liés au site doivent pouvoir être poursuivis et les efforts des familles pour l'entretien et les réfections, en respect des cycles traditionnels, encouragés et soutenus.

Certains aspects du site restent encore mal connus. Un approfondissement des connaissances actuelles est nécessaire. Cela passe par la poursuite du recueil de données (inventaire des lieux, tradition orale, pratiques et savoir-faire), avec, autant que possible, la mise en place d'une approche multidisciplinaire et intégrée de la recherche, impliquant les détenteurs, et s'assurant aussi que les résultats des recherches leur reviennent.



Photo 15: Construction traditionnelle de la toiture d'un Jèho

Les ressources doivent être consacrées en priorité à l'amélioration des capacités financières, mais aussi techniques (savoir-faire, équipements, organisation,...) des partenaires locaux (site, mairie, famille royale, exploitants,...) pour l'entretien des structures encore existantes et des abords et pour prévenir les risques de dégradation. Le renforcement de cette capacité de prise en charge aura toujours pour priorité l'aire muséale afin de créer une base solide qui pourra progressivement s'élargir à d'autres zones du site. Il faudra également dans ce sens penser à l'ouverture de nouveaux équipements sur le site et la réhabilitation progressive des témoins matériels de la brillante épopée des rois du *Danxomè*.

Les investissements qui pourront être réalisés seront prioritairement axés sur des activités qui directement ou indirectement seront génératrices de ressources pouvant être affectées à l'entretien, ou pouvant permettre la pérennité des interventions sur le site. Une attention toute particulière sera portée à la nécessité d'atteindre une capacité d'auto-financement pour toute nouvelle structure ou activité mise en place sur le site en visant au minimum un équilibre entre revenus et dépenses liées à l'entretien, à la surveillance et au fonctionnement. Les budgets devraient donc comprendre aussi bien les besoins en infrastructures que ceux permettant de mettre en place le fonctionnement.

Toutefois, l'aspect purement économique ne doit pas prendre le pas sur les aspects culturels et éducatifs. Des efforts doivent être faits pour améliorer la compréhension du site tant par le visiteur que par la communauté locale. Des efforts doivent aussi être faits pour améliorer l'image générale du site tant pour mieux attirer les visiteurs potentiels que pour revitaliser la fierté et la confiance des Aboméens en leur avenir.

Le site doit s'intégrer dans le processus dynamique de transformation et de développement de la société et de la ville. Sa mise en valeur doit entraîner la création d'emplois ou de débouchés pour les services et les productions locales. La reconstruction permettant le marquage du site ou la refunctionalisation de certains espaces et/ou bâtiments est nécessaire pour régler les problèmes d'entretien, de respect et de sécurité du site.

Toutes les interventions de conservation et de mise en valeur doivent faire l'objet d'études soigneuses et approfondies, sur la base d'une documentation ou de travaux archéologiques de surface. Les opérations les plus importantes sont soumises à l'avis du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO dont l'avis de non-objection est un préalable incontournable. Les vestiges étant très variés, chaque cas devra être considéré de façon critique en prenant bien en compte à la fois ses valeurs intrinsèques, mais aussi la nécessité d'une harmonie au niveau de chaque ensemble.

Les travaux doivent être systématiquement réalisés sous le contrôle technique permanent du Gestionnaire ou d'un des conservateurs du site, et si nécessaire avec un appui de toute autre spécialiste désigné par la Direction du Patrimoine Culturel. Si pour des raisons de respect de procédure, les travaux doivent être exécutés par des entreprises privées, cela est spécifié dans leurs contrats. En cas de non-conformité, un droit d'arrêt est mis en place au travers de la Direction du Patrimoine Culturel.

Les idées techniques nouvelles issues de la recherche doivent être expérimentées à petite échelle et testées sur une durée entre 5 et 10 ans avant d'être mises en application à grande échelle de façon à bien en connaître les contraintes, avantages et inconvénients et mesurer leur efficacité et durabilité, notamment en regard des besoins et de la facilité de la maîtrise de l'entretien.

Toute destruction de vestiges, de ruines ou d'objets est prohibée. En cas de travaux de restauration, réhabilitation ou de reconstruction, ils doivent être conservés et mis en valeur. La réversibilité des travaux doit être assurée autant que possible et priorité donnée à la prévention et au respect de l'authenticité, tout en s'assurant que la lecture d'ensemble illustre bien les valeurs du site.

5.2. But et Objectifs généraux

But :

Cette nouvelle génération du plan de gestion, de conservation et de mise en valeur vise à doter le site des Palais royaux d'Abomey d'un instrument permettant d'assurer la cohérence des actions menées sur et autour du site, pour garantir la conservation de ses valeurs exceptionnelles, tangibles et intangibles, tout en contribuant au développement social et économique de la ville.

Pour la période 2020-2024, les objectifs généraux et spécifiques suivants ont été définis :

Objectifs généraux :

1. Renforcer les bonnes pratiques de conservation et de gestion afin de justifier pleinement des conditions de labellisation du site ;
2. Renforcer les capacités, méthodes et systèmes de gestion du site en vue d'assurer sa conservation efficiente et durable ;
3. Améliorer les connaissances sur les aspects tangibles et intangibles du patrimoine du site ainsi que les méthodes et systèmes d'intervention ;
4. Mener des actions de conservation et de gestion durables du patrimoine bâti du site classe ;
5. Envisager un nouveau schéma directeur d'urbanisme et établir un plan d'urbanisme sectoriel de la ville d'Abomey «Abomey ville durable».

Objectifs spécifiques

Sous l'objectif général 1 :

Objectif spécifique1 : Assurer la gestion, le suivi efficace et l'évaluation des activités du site

- 1.1. Renforcer la structure de gestion du site en mettant en place une équipe de professionnels motivés pour assurer la mise en œuvre efficace du Plan de gestion du site
- 1.2. Surveiller, coordonner et superviser toutes les interventions et travaux significatifs à l'intérieur du site classé et de sa zone tampon.
- 1.3. Développer et renforcer la synergie d'action entre l'ensemble des parties prenantes du site, notamment les acteurs culturels et touristiques pour améliorer les retombées économiques et promouvoir l'économie locale
- 1.4. Accorder une subvention annuelle pour le fonctionnement institutionnel adéquat et la réalisation efficace des activités courantes du site
- 1.5. Impliquer davantage ARCHA dans la mise en œuvre du Plan de gestion du site
- 1.6. Organiser des rencontres périodiques entre les artisans
- 1.7. Réhabiliter le bar et la boutique du musée pour générer plus de ressources financières et augmenter les revenus
- 1.8. Organiser l'exploitation des terres arables dans et autour du périmètre classé pour minimiser les incendies récurrents sur le site et les litiges fonciers
- 1.9. Préparer des plans d'action et élaborer des budgets annuels conformes
- 1.10. Organiser les sessions du Conseil de gestion et suivre la mise en œuvre des principales décisions issues de celles-ci
- 1.11. Créer un Comité technique de gestion opérationnel et efficace sur le site et désigner ses membres
- 1.12. Préparer un rapport annuel sur l'état de conservation du site conformément aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972.
- 1.13. Procéder aux évaluations (à mi-parcours et finale) du plan de gestion 2020-2024
- 1.14. Enclencher le processus d'obtention d'un titre foncier spécifique du périmètre classé

- 1.15. Créer un cadre de concertation périodique avec les services techniques départementaux du Cadre de Vie, des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, des sapeurs-pompiers...
- 1.16. Doter le site d'une connexion Wifi de haut débit

Objectif spécifique 2: Mettre en place un système d'entretien et envisager des mesures correctives sur le site et sa zone tampon

- 1.17. Lancer une campagne de reboisement sur le site avec des essences locales en vue de conserver le patrimoine naturel et l'environnement
- 1.18. Etablir un contrat pour la gestion des ordures du site avec une société privée qualifiée
- 1.19. Mettre en place un dispositif de lutte contre le dépôt incontrôlé des déchets sur le site
- 1.20. Assainir la devanture et les espaces dans et autour des palais Glèlè, Ghézo, Houégbadja et Akaba
- 1.21. Apporter l'éclairage public sur l'esplanade extérieure des palais Ghézo et Glèlè et le long des murailles
- 1.22. Acquérir deux motoculteurs débroussailleurs avec remorque
- 1.23. Enlever les blocs de toilettes et les fosses sceptiques inappropriés réalisés sur le site
- 1.24. Faire déplacer la porcherie devant la maison Agboho en dehors du périmètre classé
- 1.25. Intégrer le château d'eau en face de la maison Agboho à l'environnement du site
- 1.26. Envisager un système de délimitation des aires de culture par apport par de nouvelles mesures dissuasives et efficaces
- 1.27. Réaliser des travaux d'aménagement pour éviter la boue stagnante dans les cours intérieures
- 1.28. Débroussailler l'ensemble du site une fois par mois
- 1.29. Appliquer de manière rigoureuse les textes législatifs et règlementaires régissant la protection et la promotion du patrimoine culturel national

Objectif spécifique 3 : Formaliser et règlementer de manière rigoureuse certaines pratiques et procédures d'utilisation et diminuer les pressions anthropiques sur le site

- 1.30. Formaliser les procédures d'inspection des collections et expositions (méthode, périodicité, rapports) et mettre en place un système d'entretien régulier
- 1.31. Etudier et mettre en place un plan formel de prévention des risques (vol, incendie) sur le site, y compris les biens culturels mobiliers
- 1.32. Formaliser la répartition coutumière des parcelles cultivables du site entre les exploitants pour minimiser les convoitises et les conflits et rentabiliser davantage les productions agricoles au bénéfice des exploitants

Sous l'objectif général 2 :

Objectif 1 : Dynamiser le Partenariat autour du site et renforcer le personnel et les moyens techniques

- 2.1. Recruter un personnel technique (5 guides-animateurs, 5 gardiens, 2 maçons traditionnels, 2 charpentiers, 2 électriciens, 2 jardiniers, 10 agents d'entretien ; 5 conservateurs ; 3 médiateurs culturels)
- 2.2. Payer les arriérés des salaires des 13 agents locaux
- 2.3. Faire reverser les 6 employés restants en agents de l'Etat
- 2.4. Affecter un secrétaire (agent de l'Etat) sur le site
- 2.5. Instaurer un climat de confiance et de collaboration entre les artisans et la structure de gestion
- 2.6. Susciter l'esprit d'initiative dans le domaine de la coopération étrangère chez les artisans d'art pour booster l'entreprenariat culturel et touristique
- 2.7. Renforcer la dynamique partenariale entre la structure de gestion, la Mairie et les coopérations décentralisée, bi et multilatérale
- 2.8. Renforcer le rapport de collaboration entre la structure de gestion du site et les communautés pour l'entretien des cours utilisées après chaque manifestation

Objectif spécifique 2 : Améliorer le système d'exploitation du site en vue d'augmenter les ressources financières générées par le site

- 2.9. Rétablir et actualiser les droits d'entrée sur le site et rendre plus fiable la billetterie
- 2.10. Déterminer et rentabiliser les circuits de visite sur l'ensemble du site
- 2.11. Transformer certains déchets du site en aliment bétail ou en composte, en étroite collaboration avec les services techniques des ATDR
- 2.12. Produire et vendre des produits dérivés : T Shirt avec bas-reliefs, photographies en noir et blanc de la collection, copies d'objets,...
- 2.13. Etablir une clé de répartition des recettes issues de la vente des billets entre l'Etat central et la Commune

Objectif spécifique 3 : Promouvoir et mettre en valeur les patrimoines du site

- 2.14. Mettre en place un dispositif vidéo d'interprétation du site au début de toute visite
- 2.15. Actualiser l'ensemble des signalétiques, panneaux, indicatifs, enseignes et affiches présents sur le site des palais royaux d'Abomey
- 2.16. Promouvoir auprès des acteurs opérateurs touristiques et acteurs culturels les nouveaux circuits est espaces publics aménagés
- 2.17. Créer un site Web pour une plus grande visibilité du site et pour faire davantage sa promotion
- 2.18. Créer de nouvelles attractions sur le site
- 2.19. Promouvoir les pratiques immatérielles du site (calendrier, accessibilité, nature, ...)
- 2.20. Ouvrir une aire de jeux éducatifs et sportifs dans un espace aménagé
- 2.21. Labelliser les productions artisanales et améliorer la finition des produits vendus sur le site
- 2.22. Réaliser des bornes interactives qui racontent l'histoire de chaque composante du site
- 2.23. Mettre en valeur le palais Akaba en l'affectant aux artistes plasticiens pour une exploitation économiquement rentable et durable

- 2.24. Réaliser une étude d'un « business plan » pour contribuer au développement de l'industrie du tourisme culturel sur le plateau d'Abomey

Sous l'objectif général 3 :

Objectif spécifique 1 : Mener un programme d'études et de recherche sur le site

- 3.1. Rassembler la documentation existante sur le site au niveau de toutes personnes ressources
- 3.2. Mettre en œuvre un programme de recherche sur les autres aspects immatériels du site tel que l'évolution du pouvoir et des modes de gestion du royaume du Danxomé, en vue de la préparation d'une exposition sur le sujet
- 3.3. Poursuivre les recherches sur les savoirs et savoir-faire dans le domaine du patrimoine architectural et les cultures constructives locales
- 3.4. Transformer l'actuel bureau de l'Assistant Comptable en salle de documentation des collections

Objectif spécifique 2 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation et de renforcement des capacités professionnelles

- 3.5. Mettre en place des sessions de formation au profit des artisans aux bonnes pratiques d'entretien et de conservation
- 3.6. Organiser des sessions de renforcement de capacités pour les guides (accueil de publics, éthique, tenue, discours appropriés) et de tout le personnel du site
- 3.7. Former le personnel à la gestion des risques

Objectif spécifique 3 : Assurer la sécurité et la sûreté du site

- 3.8. Fournir de l'électricité en permanence au site par un système d'énergie solaire intégrée au site
- 3.9. Réhabiliter et étendre le système de vidéosurveillance du site
- 3.10. Créer un poste avancé de sapeurs-pompiers sur le site
- 3.11. Elaborer et mettre en œuvre un plan prévention-incendie (sapeurs-pompiers du Zou)
- 3.12. Réhabiliter et rendre visible et fonctionnelle la bouche-incendie installé sur le site
- 3.13. Créer des zones pyro-résistantes par des cultures précises
- 3.14. Installer au niveau de la municipalité d'Abomey une police patrimoniale pour le site classé et autres sites de la cité historique
- 3.15. Négocier l'organisation de patrouilles régulières des agents de la police républicaine autour du site et former les agents à cette fin
- 3.16. Renforcer le système d'éclairage sur et autour du site
- 3.17. Matérialiser la délimitation physique du site et de sa zone tampon
- 3.18. Mener une campagne de sensibilisation des communautés sur le respect de la zone tampon

Sous l'objectif général 4 :

Objectif spécifique 1 : Aménager un espace administratif

- 4.1. Réhabiliter et rendre fonctionnelle la « maison de l'IFAN»
- 4.2. Réhabiliter à l'identique le bâtiment colonial avec des commodités administratives

Objectif spécifique 2 : Améliorer progressivement l'état de conservation et de gestion du site

- 4.3. Consolider et restaurer les vestiges de mur dans les palais Akaba et Kpingla
- 4.4. Réhabiliter le Honnouwa d'Akaba
- 4.5. Réhabiliter le Jèho de Nan Zognidi, les Adoho de Ghézo et d'Agonglo, d'Agassouhé (Honnouwa, cases, dallage, porte d'entrée), l'Adoho de Glèlè (dallage, deux portillons, Honnouwa, muret de 55 mètres linéaires)
- 4.6. Mettre en place un dispositif de stabilisation et drainage des éléments structurants du site
- 4.7. Rendre fonctionnel le palais Akaba pour mieux le rentabiliser sur le plan économique et touristique
- 4.8. Mettre en valeur les aires royales non exploitées du site pour promouvoir l'économie locale
- 4.9. Restaurer et réhabiliter les tombes des 41 épouses des rois Ghézo et Agonglo
- 4.10. Restaurer et remettre en état les sanitaires au niveau de la conciergerie
- 4.11. Réfectionner les toilettes de la maison à étage de Ghézo
- 4.12. Reconstruire à l'identique les murs d'enceinte écroulés avec chaperon à différents niveaux du site
- 4.13. Réaliser de nouvelles toilettes intégrées à côté du Honnouwa d'Agonglo
- 4.14. Réhabiliter les Adoho de Nayé Adonon, de Houégbadja et Agadja (murs d'enceinte, Honnouwa et logodo)
- 4.15. Réhabiliter les Ajalala d'Agaja, Tégbessou, Kpingla, la case à étage d'Agaja, la maison de l'argent
- 4.16. Réhabiliter l'espace Agouadji au niveau du palais Tégbessou
- 4.17. Réhabiliter et mettre en valeur les palais Ghézo, Glèlè, Béhanzinet Agoli-Agbo
- 4.18. Construire le musée de l'épopée des Aamazones et des rois du Danhomè en l'intégrant autant que faire se peut, dans l'environnement architectural du site classé (sous réserve de l'avis de non-objection de l'UNESCO)
- 4.19. Entretien régulièrement les collections
- 4.20. Installer un système d'adduction d'eau courante au palais Akaba

Objectif spécifique 3 : Mettre en valeur le site au plan touristique

- 4.21. Améliorer la présentation de l'exposition présentée au niveau du palais Dowomé en vue de lui donner la dimension espérée de Centre d'interprétation.
- 4.22. Déterminer des circuits pédestres et cyclables sur certains parcours à l'intérieur du site

- 4.23. Faire un récolement des collections du musée
- 4.24. Renouveler l'exposition permanente du musée
- 4.25. Monter des expositions temporaires sur le site
- 4.26. Organiser des sessions de formation à l'attention des guides touristiques locaux
- 4.27. Organiser des sessions de formation à l'attention des guides touristiques locaux
- 4.28. Mener une vaste campagne de sensibilisation et d'information des communautés locales sur les enjeux actuels du patrimoine culturel et du développement urbain
- 4.29. Renforcer les prestations offertes aux scolaires, in situ, mais aussi en offrant la possibilité de faire des conférences thématiques et des animations avec les classes
- 4.30. Organiser annuellement la journée internationale des musées
- 4.31. Sauvegarder et valoriser les éléments du patrimoine culturel immatériel du site
- 4.32. Inventorier et documenter les éléments du patrimoine culturel immatériel du site
- 4.33. Concevoir et diffuser des modules pédagogiques sur l'éducation au patrimoine à l'attention des scolaires, étudiants et du grand public
- 4.34. Préserver les savoirs et savoir-faire liés à l'artisanat d'art traditionnel présents sur le site
- 4.35. Créer une base de données des éléments du PCI des communautés détentrices
- 4.36. Créer au sein de l'espace public du palais Akaba un espace d'animation culturelle et artistique en vue de promouvoir l'économie locale

Sous l'objectif général 5 :

Objectif spécifique : Réviser le Schéma Directeur d'Urbanisme actuel de la ville ou établir un nouveau qui prenne en compte la nécessité de concilier conservation dynamique du tissu historique ancien et développement urbain durable dans le cadre des ODD 2030 (Objectifs 4 et 11)

- 5.1. Adopter un Règlement d'urbanisme qui intègre en son sein la dimension patrimoniale de la ville
- 5.2. Intégrer dans les projets et programmes de développement local de la Commune la dimension conservation et gestion des ressources du patrimoine du site classé
- 5.3. Contribuer à assurer la transaction culturelle de la ville d'Abomey vers une villa durable
- 5.4. Célébrer à Abomey la Journée internationale du tourisme
- 5.5. Créer au sein de la Commune une Commission locale de sauvegarde des patrimoines culturels de la ville d'Abomey
- 5.6. Poursuivre le processus d'adoption du Règlement d'Urbanisme au niveau ministériel
- 5.7. Faire adhérer Abomey à l'organisation des Villes du patrimoine mondial

6. Mise en œuvre du Plan de gestion 2020-2024

La mise en œuvre de ce plan est une entreprise suffisamment collective. Plusieurs acteurs interviendront donc.

6.1. Gestionnaire du site et équipe du SPRA

La responsabilité de la mise en œuvre du plan incombe en premier lieu au Gestionnaire du site et à son équipe. Il gère les ressources générées par le site et autres budgets qui pourraient lui être confiés et prépare des états financiers clairs en collaboration avec son comptable.

A cette fin, il prépare les propositions de plan d'action annuel et du budget prévisionnel correspondant qui sont examinées en fin d'année par le Conseil de Gestion, puis validées par ce même conseil fin janvier de chaque année.

En vue de favoriser une gestion technique optimale et harmonisée au niveau des musées nationaux, il est créé par arrêté N° 048/MTCS/DC/SGM/DPC/SA SGG18 du 6 novembre 2018 portant attributions, organisations et fonctionnement de la Direction du Patrimoine Culturel, des comités techniques de gestion qui ont pour rôle de :

- mettre en œuvre les résolutions et recommandations du conseil de gestion ;
- assurer une gestion collégiale et le suivi des activités du site ;
- assister le gestionnaire dans l'accomplissement de sa mission.

Les conditions de fonctionnement de ces comités sont précisées dans l'arrêté précité et s'appliquent aussi au Site des palais royaux d'Abomey.

Il est composé de :

Président : le gestionnaire du site

Rapporteur : le Conservateur adjoint ou un des conservateurs

Membres :

Les chefs de division

Le délégué élu du personnel

Le représentant élu du syndicat.

Les comptes rendu des réunions dudit Comité sont envoyés à la DPC.

De façon plus spécifique, le personnel du SPRA est organisé selon un organigramme théorique (voir ci-dessous) qui nécessite des adaptations en fonction de la

disponibilité effective d'agents et des compétences requises pour chaque poste. Cette répartition des tâches est faite par le gestionnaire du site. Pour garantir le bon fonctionnement de l'équipe et sa dynamique opérationnelle, des réunions sont organisées chaque fin de semaine pour faire le point et détailler la programmation des activités pour la semaine suivante.

6.2. Conseil de gestion

Il est clair que la mise en œuvre d'un tel plan dépasse de très loin les capacités de la seule équipe du SPRA et les financements dont elle dispose. Il est aussi reconnu indispensable de mettre en place des mécanismes permettant de bien intégrer le travail de l'équipe du site dans le milieu social et aussi favorisant la mise en synergie des capacités des différents partenaires.

A cette fin, le but, le rôle et la composition du Conseil de gestion ont été précisés.

Le Conseil de gestion du Site des palais royaux d'Abomey est un instrument qui :

- permet la bonne prise en compte des préoccupations de la communauté locale dans le cadre de la conservation et de la mise en valeur du Site des Palais Royaux d'Abomey;
- informe objectivement la communauté sur les actions menées sur le Site en vue de sa bonne conservation et de sa mise en valeur.

A ce titre, le Conseil de Gestion du Site des Palais Royaux d'Abomey a pour rôle de :

- veiller à la bonne mise en œuvre du plan de gestion et de conservation du Site et à la conformité des interventions proposées ;
- instaurer et entretenir des synergies avec les différents acteurs intervenant indirectement sur le site ;
- faciliter les contacts avec les utilisateurs traditionnels du site ;
- faciliter les contacts avec les riverains en vue du bon respect de la zone tampon et des règlements qui lui sont associés ;
- apporter tout autre concours utile au bon accomplissement de la mission du gestionnaire en vue d'une évolution positive du site et sa bonne mise en valeur au profit de la communauté mondiale.

Composition :

Le conseil de gestion est composé de 7 membres dont :

Président : le Ministre chargé de la culture ou son représentant;

Premier Vice-président : le Maire de la ville d'Abomey ou son représentant;

Deuxième Vice-président : le Président de l'Association de développement de la ville d'Abomey ou son représentant;

Rapporteur : le Directeur du Patrimoine Culturel

Membres :

- un représentant de l'Agence Nationale pour la Promotion des Patrimoines et le Développement du Tourisme;
- un représentant désigné par les familles royales;
- un représentant élu du personnel du Site des Palais Royaux d'Abomey.

Le Gestionnaire du Site et le Directeur Départemental en charge de la Culture assistent au conseil de gestion et disposent d'une voix consultative.

Les membres du Conseil de Gestion du Site des Palais Royaux d'Abomey ont la responsabilité, outre celle de participer aux sessions du Conseil, de :

- transmettre les informations importantes ou utiles émanant des résolutions et recommandations du Conseil au sein de l'institution ou du groupe qu'ils représentent;
- alerter le gestionnaire du site sur les constats d'infractions ou de menaces qui pourraient être portés à leur connaissance, notamment en ce qui concerne la zone tampon ou dès lors que des opportunités particulières se présentent;
- aider le gestionnaire du site dans ses démarches auprès de l'institution ou du groupe qu'ils représentent en vue de faciliter les synergies d'actions et éviter les mauvaises interprétations et les risques de conflits.

6.3. La Direction du Patrimoine Culturel (DPC)

La Direction du Patrimoine Culturel et au-delà le Ministère chargé de la culture sont les institutions de tutelle du Site des Palais Royaux d'Abomey et lui fournissent toute l'assistance nécessaire.

La Direction du Patrimoine Culturel est un organe de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques et stratégies de l'Etat en matière de patrimoine culturel. Elle est chargée d'assurer l'inventaire, la conservation, la mise en valeur et le classement des monuments historiques et contemporains, ainsi que des sites archéologiques, historiques et naturels sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, le Site des Palais Royaux d'Abomey est un service déconcentré sous la tutelle de la Direction du Patrimoine Culturel. Ainsi, les salaires des agents de l'Etat, ainsi que les factures de téléphone, d'eau et d'électricité sont payées par le Budget National.

La Direction du Patrimoine Culturel, outre son rôle d'assistance technique, de suivi et de contrôle des activités menées par le Site des Palais Royaux d'Abomey, assure les relations avec les instances du Ministère notamment en ce qui concerne :

- le recrutement de nouveaux et/ou réaffectations d'Agents de l'Etat ou de contractuels ;

- la promotion des agents en poste (échelons, grade) ;
- le montage des dossiers de demande de financement dans le cadre du PIP (Programme d'Investissement Public) du budget national.

Sur demande du Gestionnaire du site, les possibilités d'affectation temporaire de personnel pour des missions particulières permettant de renforcer l'équipe du SPRA pour l'exécution de tâches particulières seront étudiées et, autant que possible, mises en place par la Direction du Patrimoine Culturel.

La DPC assure aussi la liaison avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et la Commission nationale béninoise pour l'UNESCO qui l'assiste dans ses démarches auprès de cet organisme, ainsi qu'avec les autres institutions internationales et bilatérales de coopération.

6.4. Familles royales et chefs de culte

Les familles royales présidées par le roi en place désignent un représentant en tant que membres du conseil de gestion. Celui-ci constitue le porte-parole des différentes lignées et en retour informe les responsables de toutes les lignées sur les résolutions du conseil de gestion et les projets majeurs qui doivent être réalisés.

Il existe depuis longtemps un partenariat basé sur le droit d'usage relatif à l'utilisation du site et des objets conservés dans les réserves du SPRA lors des cérémonies traditionnelles.

Les familles royales et autres utilisateurs du site sont encouragés à contribuer à la lourde tâche que représentent la propreté, l'entretien régulier et le gardiennage du site, bien difficile à être assumée par la seule équipe du SPRA. Des accords individuels seront passés pour formaliser ces efforts et garantir leur efficacité et pérennité.

De même, les efforts que les différentes lignées pourraient faire pour contribuer à la restauration d'un élément important du site, notamment en préparation de cérémonies traditionnelles spécifiques, sont encouragés. Dans ce cas, le SPRA pourra apporter un soutien consistant, non seulement technique (respect des normes internationales de conservation), mais aussi financier, dans la mesure du possible. Dans le cas de projets importants, la décision sera prise après consultation du Conseil de gestion. A cet effet, il est important que le Gestionnaire du site soit prévenu au plus tôt de façon à ce que le ou les projets puissent être étudiés à temps.

La contribution des familles royales sera aussi sollicitée dans le cadre des recherches et études menées par le SPRA, la DPC ou d'autres partenaires et chercheurs.

Enfin, les familles royales ont le devoir de prévenir le Gestionnaire du site lorsqu'elles organisent des cérémonies, de façon à ce que toutes les dispositions puissent être

prises pour que les questions de sécurité, notamment des collections, soient réglées à temps. Une telle procédure pourrait aussi permettre de procéder à des annonces de cérémonies permettant d'attirer un public large et ainsi de renforcer la promotion du site et de faire bénéficier toute la communauté d'Abomey, directement et indirectement.

6.5. Mairie d'Abomey

La Mairie a la responsabilité de faire appliquer le respect de la zone tampon, notamment en ce qui concerne les possibilités d'usage, mais aussi et surtout lors de l'attribution de Permis de construire, en liaison avec le Gestionnaire du site et le Service de l'urbanisme.

La Mairie a aussi à sa charge le nettoyage des abords du site, et gère les questions relatives à l'éclairage public et aux VRD. Il est indispensable que ces activités soient gérées avec le Gestionnaire du site et dans le cas de travaux importants, présentés au Conseil de gestion et qu'il soit fait appel à des personnes ressources particulières en cas de difficultés de décisions, y compris un possible recours aux conseils du Centre du patrimoine mondial et de ses partenaires.

Du fait de son rôle important, la mairie d'Abomey est fortement impliquée dans le conseil de gestion du site. Le Maire en est le premier vice-président.

6.6. Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme

L'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme est une structure stratégique du gouvernement ; elle a mission de mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et culturel et assure la promotion de la destination Bénin. Elle envisage plusieurs interventions sur le site afin de renforcer les moyens de conservation et de promotion du site à des fins socioéconomiques et éducatives. Elle est une structure d'appui aux activités du site.

6.7. Office du tourisme d'Abomey et Région

L'office du tourisme sera informé, et vice versa, des initiatives prises au niveau du SPRA et une documentation sera mise à sa disposition pour utilisation dans ses activités de promotion. Des échanges fréquents auront lieu entre le Gestionnaire du site et cet organisme de façon à harmoniser les initiatives et à permettre l'établissement de vraies complémentarités.

Ces échanges porteront plus particulièrement sur l'organisation des expositions temporaires, les projets de publication et de supports promotionnels, et les animations culturelles (troupes de danse et musiques traditionnelles ou contemporaines).

6.8. Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey

L'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable constitue un partenaire privilégié du Site des Palais Royaux d'Abomey. Elle contribue à la réhabilitation, à la restauration des palais et à l'entretien général du Site. L'ARCHA est un partenaire privilégié avec lequel le gestionnaire doit collaborer intimement. Pour tous ses travaux, l'ARCHA doit informer le gestionnaire et requérir d'abord l'autorisation du Conseil de Gestion avant exécution.

6.9. Autres institutions partenaires

En dehors des structures ci-dessus nommées, plusieurs partenaires déjà connus ou à connaître sont attendus pour la mise en œuvre du présente plan de gestion.

Direction du Développement du Tourisme

Cette Direction technique du ministère en charge de la culture et du tourisme sera mise à contribution pour promouvoir les initiatives prises au niveau du SPRA. Une documentation sera mise à sa disposition pour cela.

Les **services de la police** républicaine sont informés en cas d'infractions graves et si un conflit ne peut être réglé au travers d'un dialogue constructif. Un partenariat négocié par le Conseil de gestion, le Maire d'Abomey et la Préfecture du Zou permettra à la police républicaine d'organiser des patrouilles régulières autour du site. Les agents seront formés pour intervenir quelques fois, en cas de besoin exprimé par le Gestionnaire, à l'intérieur du site. Ils seront aussi sollicités en vue de la formation d'une police patrimoniale que la mairie mettra en œuvre en particulier pour le site des palais royaux et en général pour les sites culturels et touristiques de la ville d'Abomey.

Les **Sapeurs-Pompiers** seront consultés pour élaborer le plan prévention-incendie annuel du site. Ils seront associés à toutes les activités portant sur la prévention des incendies.

Le service de **l'urbanisme** sera aussi impliqué lors de la réflexion devant être menée sur la mise en application systématique du règlement de la zone tampon.

Le service des **Eaux et Forêts** sera consulté pour le choix des espèces ligneuses locales et les projets de plantation d'arbres.

Le service de l'**Agriculture** sera contacté pour les programmes expérimentaux de plantation de plantes locales. Il appuiera également les exploitants agricoles pour la transformation de certains déchets du site en composte ou aliment pour le bétail.

Les collaborations avec les **Universités du Bénin et d'autres pays** seront favorisées de façon à renforcer les efforts de recherche, vers une meilleure connaissance du site. Des accords individuels pourraient être passés, permettant une meilleure utilisation de la documentation disponible sur le site et d'autres facilités pouvant être mises à disposition par le SPRA (locaux, logement, accès Internet,..) dès lors que la maison de l'IFAN aura été réhabilitée

Le partenariat avec les **écoles, collèges et lycées** et au-delà, avec la **Direction départementale de l'éducation**, et le **Centre d'Action Educative du Bénin (CAEB)** d'Abomey sera renforcée en vue de multiplier les conférences, animations dans les écoles, et la visite du site et des animations éducatives réalisées sur le site.

Le **Lycée Technique de Bohicon** sera contacté en vue d'étudier la possibilité d'une intégration des techniques traditionnelles et des techniques traditionnelles améliorées de construction dans ses programmes de formation d'artisans du bâtiment.

Des partenariats avec les **Associations** seront aussi encouragés dès lors que cela pourra renforcer l'animation du site, créer des événements culturels et artistiques, et encourager la revalorisation des arts traditionnels (danses, artisanats de cour, musique sacrée, techniques artisanales...).

7. Financement

7.1. Financement national

Le Gouvernement béninois prend en charge les salaires des Agents de l'Etat ainsi que les factures d'eau et d'électricité. Le recrutement d'ouvriers spécialisés pour l'entretien permanent du site sera à la charge de l'Etat central.

Le PIP (Programme d'Investissement Public : Projets et DPC) permettra de réaliser certains investissements importants qui restent nécessaires :

- La dotation de l'administration du site de fournitures de bureau nécessaires ;
- l'acquisition d'équipements pour faciliter l'entretien du site et des collections ;
- l'acquisition d'équipements pour mettre en œuvre le plan de prévention des risques (vol, incendie,...) ;
- certains travaux de restauration prioritaires ;
- la rénovation du bar et de la boutique témoin du site ;
- le dégagement des blocs de toilettes inappropriés et fosses septiques réalisés sur le site ;
- la dotation du site d'une connexion wifi permanente ;
- la réalisation d'un site internet pour la visibilité du site ;
- la commande annuelle d'un plan prévention-incendie ;
- etc.

Le présent plan de gestion sollicite de l'Etat central une subvention spéciale (en ligne directe) pour le fonctionnement du site et une autre pour son entretien.

Le Fonds des Arts et de la Culture sera sollicité pour la mise en œuvre de certaines activités ponctuelles relatives notamment à des programmes d'animation et de promotion du site.

Le SPRA a, à sa charge, sur fonds propres, certaines dépenses liées à l'entretien du site, à la motivation du personnel et à la mise en œuvre d'actions correctives nécessaires.

Les dépenses assumées à partir des ressources du site proviennent :

- des droits d'entrée des visites ;
- de la location des stands (village artisanal) ;
- des ristournes provenant des ventes de livres, d'objets et de cartes postales, mis en dépôt,
- de la vente de produits dérivés du site (à mettre en place).

Ces ressources restent insuffisantes pour couvrir les besoins de l'entièreté du site et pour aussi envisager une revalorisation pourtant indispensable des rémunérations du personnel. C'est ainsi que nombre d'actions sont prévues pour cela. Il est aussi demandé aux partenaires potentiels de privilégier les actions pouvant conduire à une augmentation durable des capacités propres du site.

Les possibilités d'actions communes avec le partenariat local, permettant de mettre en commun les moyens financiers humains ou matériels seront systématiquement explorés, notamment en liaison avec la Mairie, les familles royales et l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey.

Ainsi, en partenariat avec ARCHA, il sera procédé, entre autres travaux, à la réhabilitation de plusieurs composantes à savoir : le Jèho de Nan Zognidi, les Adoho de Ghézo et d'Agonglo, d'Agassouhé (Honnouwa, cases, dallage, porte d'entrée), l'Adoho de Glèlè (dallage, deux portillons, Honnouwa, muret de 55 mètres linéaires).

7.2. Organismes internationaux et coopérations bi et multilatérales

Des accords déjà conclus permettront de poursuivre la mise en valeur des aires royales non couvertes. Wallonie-Bruxelles International sera toujours sollicité à cet effet. Grâce au dynamisme espéré de la nouvelle équipe de gestion à mettre en place, plusieurs accords de coopération seront formalisés et mis à contribution pour la mise en œuvre efficace du présent plan de gestion.

L'ANPT en tant que bras opérationnel du Ministère en charge de la culture, contribuera à la mise en place de plusieurs accords de partenariat fructueux.

La Commune d'Abomey devra aussi renforcer l'axe de coopération avec la ville d'Alibi pour de nouvelles interventions porteuses.

D'autres projets de coopération pourront être étudiés. Ils devront être définis en commun entre la partie béninoise et les partenaires de façon à garantir que :

- le projet s'inscrive bien dans les orientations et priorités du Plan de Conservation, de Gestion et de Mise en valeur ;
- le fonctionnement et l'entretien soient maîtrisés au niveau local, avec des moyens et des coûts raisonnablement supportables ;
- le financement soit bien à la hauteur des interventions escomptées ;
- une implication des compétences locales ou nationales soit prévue ;
- les expertises extérieures soient réalisées en collaboration avec les équipes nationales afin de renforcer les compétences locales ou nationales.

8. Suivi et évaluation

8.1. Suivi

Si le Gestionnaire du site et son équipe sont suffisamment dynamiques, le présent plan sera mise en œuvre avec efficacité et efficience, de sorte qu'à l'arrivée, un taux de réalisation d'au 50% puisse être atteint. Le Gestionnaire a ainsi le devoir d'assurer un suivi régulier des progrès réalisés et de tous les travaux de restauration engagés sur le site. Pour cela, il établit, avec le Comité technique de gestion, des calendriers mensuels détaillés lui servant de « feuille de route ».

Le Gestionnaire est assisté dans cette tâche par la Direction du Patrimoine Culturel, dans le cadre normal des relations administratives entre une Direction et ses services. A cette fin, elle reçoit des rapports mensuels élaborés lors des réunions du comité technique de gestion. Un Plan de Travail Annuel inspiré du Plan d'actions 2020-2024, doit être élaboré par le Gestionnaire, au début de chaque année et validé par le Conseil de Gestion.

Chaque fin d'année, des agents missionnés par le Ministère des finances procèdent à un audit des comptes du SPRA. Des audits intermédiaires et inopinés sont aussi réalisés à intervalles par l'Inspection Générale du Ministre et la DPC.

Les outils de travail prévus dans le plan d'actions doivent être élaborés et appliqués à la lettre comme indiqués.

Pour le cas particulier du Site des palais royaux d'Abomey, un Conseil de gestion a été mis en place. Il se réunit 4 fois par an pour étudier les rapports d'activité présentés par le Gestionnaire du site et pour valider les propositions de plans d'action annuels et de budgets associés. Il sera notamment vérifié leur conformité avec le plan de conservation de gestion et de mise en valeur, que les membres du comité connaissent bien du fait qu'ils ont, pour la plupart, participé à son élaboration. Le rôle des membres du Conseil de gestion comprend aussi une certaine vigilance sur l'état de conservation du site et surtout sur la bonne utilisation de ses abords. Ils font au plus tôt part de leurs observations particulières au Gestionnaire du site, comme le prévoit l'arrêté portant nomination dudit Conseil.

8.2. Evaluations

Evaluation intermédiaire

L'évaluation de la mise en œuvre de ce plan est indispensable. Il est souhaitable qu'une première évaluation complète soit effectuée au milieu la troisième année d'activité, soit mi-2022. Cette évaluation sera préparée par le Gestionnaire du site en rassemblant les informations permettant de mesurer les progrès réalisés (sources de vérification des indicateurs).

Cette évaluation se fera en regard des objectifs fixés par le présent plan de gestion, et menée avec des personnes ressource externes. Elle permettra de procéder à un ajustement des objectifs spécifiques et des priorités qui seront entérinés par le Conseil de gestion.

Evaluation finale

L'évaluation finale du plan sera réalisée début 2024. Celle-ci permettra de rassembler les éléments qui, après prise en compte de tous les changements et évolutions qui auraient pu subvenir dans l'environnement physique ou institutionnel du site, permettront la préparation d'un nouveau plan pour la période 2024--2028 qui prendra le relais du présent plan.

Des personnes ressource externes seront impliquées dans ce travail d'évaluation, comme ce fut déjà le cas.

9. Plan d'actions pour 2020-2024

PLAN D' ACTIONS 2020-2024

Objectif général 1

RENFORCER LES BONNES PRATIQUES DE GESTION AFIN DE JUSTIFIER PLEINEMENT DES CONDITIONS DE LABELLISATION DU SITE

	Objectifs Activités	Période d'exécution					Coût estimé (Millions F CFA)	Financement	Responsables
		2020	2021	2022	2023	2024			
	Objectif spécifique1 : Assurer la gestion, le suivi efficace et l'évaluation des activités du site								
1.1.	Renforcer la structure de gestion du site en mettant en place une équipe de professionnels motivés pour assurer la mise en œuvre efficace du Plan de gestion du site						-	-	MC/DPC
1.2.	Surveiller, coordonner et superviser toutes les interventions et travaux significatifs à l'intérieur du site classé et de sa zone tampon.						-	-	CG
1.3.	Développer et renforcer la synergie d'action entre l'ensemble des parties prenantes du site (réunions périodiques, implication dans la mise en œuvre du plan de gestion)						-	-	Gestionnaire
1.4.	Accorder une subvention annuelle pour le fonctionnement institutionnel adéquat et la réalisation efficace des activités courantes du site						-	-	MC/DPP
1.5.	Impliquer davantage ARCHA dans la mise en œuvre du Plan de gestion du site						-	-	CG, Gestionnaire
1.6.	Organiser l'exploitation des terres arables dans et autour du périmètre classé pour minimiser les incendies récurrents sur le site et les litiges fonciers						-	-	Commune, CAFRA, CG, ST
1.7.	Préparer des plans d'action et élaborer des budgets annuels conformes						-	-	Gestionnaire
1.8.	Organiser les sessions du Conseil de gestion et suivre la mise en œuvre des principales décisions issues de celles-ci						2	Site	Pdt/CG
1.9.	Créer un Comité technique de gestion opérationnel et efficace sur le site						-	-	DPC

	et désigner ses membres								
1.10.	Préparer un rapport annuel sur l'état de conservation du site conformément aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972.						-	-	Gestionnaire
1.11.	Procéder aux évaluations (à mi-parcours et finale) du plan de gestion 2020-2024						2	Site	DPC/CPM
1.12.	Enclencher le processus d'obtention d'un titre foncier spécifique du périmètre classé						5	MC	Préfecture, Commune, DPC, ST-IGN
1.13.	Rétablir et actualiser les droits d'entrée sur le site et rendre plus fiable la billetterie						-	-	MC/DPC
1.14	Etudier la répartition des recettes issues de la vente des billets entre l'Etat central et la Commune						-	-	Mairie, CG
1.15.	Doter le site d'une connexion Wifi de haut débit						1	MC/DSI	CTG
	Objectif spécifique 2 : Dynamiser le partenariat autour du site et renforcer le personnel et les moyens techniques								
1.16.	Recruter un personnel technique (5 guides-animateurs, 5 gardiens, 2 maçons traditionnels, 2 charpentiers, 2 électriciens, 2 jardiniers, 10 agents d'entretien ; 5 conservateurs ; 3 médiateurs culturels)						Fonction Publique	BN	CG
1.17.	Payer les arriérés des salaires des 13 agents locaux						PM	BN	DPC
1.18	Faire reverser les 6 employés restants en agents de l'Etat						Fonction publique	BN	CG
1.19.	Instaurer un climat de confiance et de collaboration entre les artisans et la structure de gestion						-	-	Gestionnaire
1.20.	Susciter l'esprit d'initiative dans le domaine de la coopération étrangère chez les artisans d'art pour booster l'entrepreneuriat culturel et touristique						-	-	Artisans/Gestionnaire
1.21.	Renforcer la dynamique partenariale entre la structure de gestion et les organismes de coopérations décentralisée, bi et multilatérale						-		Commune, DPC, Gestionnaire
1.22.	Renforcer le rapport de collaboration entre la structure de gestion du site et les communautés pour l'entretien des cours utilisées après chaque manifestation						-		Gestionnaire CAFRA, Mairie Exploitants
1.23.	Installer un système d'adduction d'eau courante au palais Akaba						2	Site	Gestionnaire

1.24.	Formaliser la répartition coutumière des parcelles cultivables du site entre les exploitants pour minimiser les convoitises et les conflits et rentabiliser davantage les productions agricoles au bénéfice des exploitants						-	-	Commune, CAFRA, Gestionnaire
	<i>Objectif spécifique 3 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation et de renforcement des capacités professionnelles</i>								
1.25.	Mettre en place des sessions de formation au profit des artisans aux bonnes pratiques d'entretien et de conservation						-	-	Gestionnaire
1.26.	Organiser des sessions de renforcement de capacités pour les guides (accueil de publics, éthique, tenue, discours appropriés) et de tout le personnel du site						8	MC/DPC	DPC, Gestionnaire
1.27.	Former le personnel à la gestion des risques						5	MC/DPC	CG
1.28.	Former le personnel au premier secours						5	MC/DPC	Sapeurs pompiers
1.29.	Mettre en place une unité de premiers soins							?	MS, MC

PLAN D' ACTIONS POUR 2020-2024

Objectif général 2

RENFORCER LES CAPACITES, METHODES ET SYSTEMES DE CONSERVATION EFFICIENTE ET DURABLE

Activités	Période d'exécution					Coût estimé (Millions F CFA)	Financement	Responsable (s)
	2020	2021	2022	2023	2024			
<i>Objectif spécifique 1 : Améliorer progressivement l'état de conservation du site</i>								
2.1. Consolider et restaurer les vestiges de mur dans les palais Akaba et Tégbessou						8	MC	DPC
2.2. Réhabiliter le Honnouwa d'Akaba						12	MC	DPC
2.3. Réhabiliter le Jèho de Nan Zognidi, les Adoho de Ghézo et d'Agonglo, d'Agassouhoué (Honnouwa, cases, dallage, porte d'entrée), l'Adoho de Glèlè (dallage, deux portillons, Honnouwa, muret de 55 mètres linéaires)						PM	ARCH A	ARCHA, CTG
2.4. Mettre en place un dispositif de stabilisation et drainage des éléments structurants du site						PM	ARCH A	CTG
2.5. Restaurer et réhabiliter les tombes des 41 épouses des rois Ghézo et Agonglo						PM	ANPT, MC	CG
2.6. Restaurer et remettre en état les sanitaires au niveau de la conciergerie						3	MC	CTG
2.7. Réfectionner les toilettes de la maison à étage de Ghézo						10	MC	CTG
2.8. Reconstruire à l'identique les murs d'enceinte écroulés avec chaperon à différents niveaux du site						20	ARCH A	CTG
2.9. Réaliser de nouvelles toilettes intégrées à côté du Honnouwa d'Agonglo						5	MC	CTG
2.10. Réhabiliter les Adoho de Nayé Adonon, de Houégbadja et Agadja (murs d'enceinte, Honnouwa et logodo)						30	ARCH A	CTG
2.11. Réhabiliter les Ajalala d'Agaja, Tégbessou, Kpingla, la case à étage d'Agaja, la maison de l'argent						30	ARCH A	CTG
2.12. Réhabiliter l'espace Agouadji au niveau du palais Tégbessou						10	MC	CTG

2.13.	Réhabiliter et mettre en valeur les palais Ghézo, Glèlè et Béhanzin						6.000	ANPT	ANPT, CTG
2.14.	Entretien régulièrement les collections						2	Site	Gestionnaire
	Objectif spécifique 2 : Mettre en place un système d'entretien et envisager des mesures correctives sur le site et sa zone tampon								
2.15.	Lancer une campagne de reboisement sur le site avec des essences locales en vue de conserver le patrimoine naturel et l'environnement						5 (étude)	Site	ST
2.16.	Etablir un contrat pour la gestion des ordures du site avec une société privée qualifiée						-	-	Commune, Gestionnaire
2.17.	Mettre en place un dispositif de lutte contre le dépôt incontrôlé des déchets sur le site						-	-	Mairie, Asso Dév, CAFRA, ST
2.18.	Assainir la devanture et les espaces dans et autour des palais Glèlè, Ghézo, Houégbadja et Akaba						10	Commune, Site	Commune, Gestionnaire
2.19.	Apporter l'éclairage public sur l'esplanade extérieure des palais Ghézo et Glèlè et le long des murailles						Etude	Commune, Préfecture	Commune
2.20.	Acquérir deux motoculteurs débroussailleurs avec remorque						20	Wallonie,	ANPT CG
2.21.	Enlever les blocs de toilettes et les fosses septiques inappropriés réalisés sur le site						1	DPC	CG
2.22.	Faire déplacer la porcherie devant la maison Agboho en dehors du périmètre classé						-	-	Commune
2.23.	Intégrer le château d'eau en face de la maison Agboho à l'environnement du site						-	-	Commune, Gestionnaire
2.24.	Envisager un système de délimitation des aires de culture par apport de nouvelles mesures dissuasives et efficaces								
2.25.	Réaliser des travaux d'aménagement pour éviter la boue stagnante dans les cours intérieures						5 (étude)	ARCHA	CG
2.26.	Débroussailler l'ensemble du site une fois par mois						2,5 (mois)	Site	CTG
2.27.	Faire un récolement des collections du musée						-	-	DPC/Gestionnaire
	Objectif spécifique 3 : Formaliser et règlementer de manière rigoureuse certaines pratiques et procédures d'utilisation et diminuer les pressions anthropiques sur le site								

2.28.	Formaliser les procédures d'inspection des collections et expositions (méthode, périodicité, rapports) et mettre en place un système d'entretien régulier						-	-	Gestionnaire
2.29.	Etudier et mettre en place un plan formel de prévention des risques (vol, incendie) sur le site, y compris les biens culturels mobiliers						10	DPC	ST , CTG
2.30.	Adopter un Règlement d'urbanisme qui intègre en son sein la dimension patrimoniale de la ville						-	-	ST Commune
2.31.	Réhabiliter et rendre fonctionnelle la « maison de l'IFAN»						10 (étude)	ANPT	CG
2.32.	Réhabiliter à l'identique le bâtiment colonial avec des commodités administratives						10	DPC	DPC
2.33.	Poursuivre la réhabilitation des murailles autour du site								
	Objectif spécifique 4 : Assurer la sécurité et la sûreté du site								
2.34.	Former le personnel à la détection des menaces sécuritaires							?	MDN, MISP
2.35.	Mettre en place un dispositif de fouille avant les visites							?	Gestionnaire/ MISP
2.36.	Fournir de l'électricité en permanence au site par un système d'énergie solaire intégrée au site						10 (étude)	?	CG
2.37.	Réhabiliter et étendre le système de vidéosurveillance du site						10 (étude)	?	CG
2.38.	Créer un poste avancé de sapeurs-pompiers sur le site						-	-	Commune, MC, MISP
2.39.	Elaborer et mettre en œuvre un plan prévention-incendie (sapeurs-pompiers du Zou)						PM		DPC, Commune, Sapeurs- Pompiers
2.40.	Réhabiliter et rendre visible et fonctionnelle la bouche-incendie installée sur le site						-	-	Commune, MC
2.41.	Créer des zones pyro-résistantes par des cultures précises						-	-	Gestionnaire, Commune, Exploitants
2.42.	Installer au niveau de la municipalité d'Abomey une police patrimoniale pour le site classé et autres sites de la cité historique							-	Commune
2.43.	Négocier l'organisation de patrouilles régulières des agents de la police républicaine autour du site et former les agents à cette fin						-	-	Commune, MISP, Gestionnaire
2.4.	Renforcer le système d'éclairage sur et autour du site						-	Commune	Commune, gestionnaire

2.45.	Matérialiser la délimitation physique du site et de sa zone tampon						-	DPC/UN ESCO ² / MEMP	Gestionnaire, Commune, ST
2.46.	Mener une campagne de sensibilisation des communautés sur le respect de la zone tampon						-	DPC/UN ESCO ³ / MEMP	Gestionnaire, Commune, ST

¹Compagnie des sapeurs-pompiers et police républicaines

² Convention 1972 concernant la protection du patrimoine mondial naturel et culturel

³ Convention 1972, *op.cit.*

PLAN D'ACTIIONS POUR 2020-2024

Objectif général 3

METTRE EN VALEUR ET PROMOUVOIR LE SITE

Activités		Période d'exécution					Coût estimé (Millions F CFA)	Financement	Responsable (s)
		2020	2021	2022	2023	2024			
	Objectif spécifique 1 : Mener un programme d'études et de recherche sur le site								
3.1.	Rassembler la documentation existante sur le site au niveau de toutes personnes ressources						-	-	Gestionnaire
3.2.	Mettre en œuvre un programme de recherche sur les autres aspects immatériels du site tel que l'évolution du pouvoir et des modes de gestion du royaume du Danxomé, en vue de la préparation d'une exposition sur le sujet						5	Site	Gestionnaire
3.3.	Poursuivre les recherches sur les savoirs et savoir-faire dans le domaine du patrimoine architectural et les cultures constructives locales						10	ARCHA	CTG
	Objectif spécifique 2 : Mettre en valeur le site au plan touristique								
3.4.	Améliorer la présentation de l'exposition présentée au niveau du palais Dowomé en vue de lui donner la dimension espérée de Centre d'interprétation.						Etude en cours	ANPT	ANPT
3.5.	Déterminer des circuits pédestres et cyclables sur certains parcours à l'intérieur du site						?	Site	CTG
3.6.	Mettre en valeur les aires royales non exploitées du site pour promouvoir l'économie locale						PM	W-B	Préfecture, Commune, Gestionnaire
3.7.	Renouveler l'exposition permanente du musée						Etude en cours	ANPT	ANPT
3.8.	Monter des expositions temporaires sur le site						Etude	-	DPC/Gestionnaire
3.9.	Organiser des sessions de formation à l'attention des guides touristiques locaux						5	-	DPC/OT
3.10.	Mener une vaste campagne de sensibilisation et d'information des communautés locales sur les enjeux actuels du patrimoine culturel et du développement urbain						4	DPC/Gestionnaire	Gestionnaire + OT
3.11.	Renforcer les prestations offertes aux scolaires, in situ, mais aussi en offrant la possibilité						UAC/EPA	-	DPC/Gestionnaire

	de faire des conférences thématiques et des animations avec les classes								e
3.12.	Inventorier et documenter les éléments du patrimoine culturel immatériel du site						10	Site	CTG
3.13.	Concevoir et diffuser des modules pédagogiques sur l'éducation au patrimoine à l'attention des scolaires, étudiants et du grand public						AWHF		Gestionnaire/EP A/UAC
3.14.	Préserver les savoirs et savoir-faire liés à l'artisanat d'art traditionnel présents sur le site						-	-	Gestionnaire, Artisans
3.15.	Créer une base de données des éléments du PCI des communautés détentrices						10	MC/DPC	DPC
3.16.	Créer au sein de l'espace public du palais Akaba un espace d'animation culturelle et artistique en vue de promouvoir l'économie locale						30	?	DPC
3.17.	Réhabiliter et remettre en service le bar et la boutique du musée pour générer plus de ressources financières et augmenter les revenus						5	Site	
3.18.	Transformer certains déchets du site en aliment pour le bétail ou en composte, en étroite collaboration avec les services techniques des ATDR						-	-	ST.
3.19.	Produire et vendre des produits dérivés : T Shirt avec bas-reliefs, photographies en noir et blanc de la collection, copies d'objets,...						-	-	CG
	Objectif spécifique 4: Promouvoir et mettre en valeur les patrimoines du site								
3.20.	Mettre en place un dispositif vidéo d'interprétation du site au début de toute visite						20	DPC	DPC, Gestionnaire
3.21.	Actualiser l'ensemble des signalétiques, panneaux indicatifs, enseignes et affiches présents sur le site des palais royaux d'Abomey						10	ARCHA, OTA	CTG
3.22.	Promouvoir auprès des opérateurs touristiques et acteurs culturels les nouveaux circuits et espaces publics aménagés						-	-	Gestionnaire
3.23.	Créer un site Web pour une plus grande visibilité du site et pour faire davantage sa promotion						5	MC/DSI	DPC
3.24.	Promouvoir les pratiques immatérielles du site (calendrier, accessibilité, nature, ...)						5 (supports)	Site	CTG
3.25.	Ouvrir une aire de jeux éducatifs et sportifs dans un espace aménagé						10 (étude)	?	CTG
3.26.	Labelliser les productions artisanales et améliorer la finition des produits vendus sur le site						2	Artisans, Site	CTG
3.27.	Réaliser des bornes interactives qui racontent l'histoire de chaque composante du site						10 (étude)	ANPT	CG
3.28.	Mettre en valeur le palais Akaba en l'affectant aux artistes plasticiens pour une exploitation économiquement rentable et durable						-	-	Gestionnaire
3.29.	Réaliser une étude d'un « business plan » pour contribuer au développement de l'industrie du tourisme culturel sur le plateau d'Abomey						PM	Ministère de tourisme	DDT
3.30.	Réaliser le musée de l'épopée des Amazones et des rois du Danhomè en l'intégrant						10.000	ANPT	ANPT, CTG

	autant que faire se peut, dans l'environnement architectural du site classé (sous réserve de l'avis de non-objection de l'UNESCO)								
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Légende :

- **MC : Ministère en charge de la culture (actuellement Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts)**
- **CG : Conseil de Gestion**
- **CTG : Comité Technique de Gestion**
- **DPC : Direction du Patrimoine Culturel**
- **CAFRA : Conseil d'Administration des Familles Royales**
- **ARCHA : Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey**
- **W-B : Projet Wallonie-Bruxelles, coopération décentralisée avec la Préfecture du Zou**
- **ANPT : Agence Nationale du développement des Patrimoines et de la Promotion Touristique**
- **ST : Services Techniques de toute structure concernée**
- **CPM : Centre du Patrimoine Mondial**
- **BN : Budget national**
- **OTA : Office de Tourisme d'Abomey**
- **DDCVDD : Direction départementale du cadre de vie et du développement durable**
- **DDT : Direction du Développement du Tourisme**
- **MISP : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique**
- **UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture**
- **ARCHA : Agence de Réhabilitation de la Cité historique d'Abomey**
- **CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis**
- **PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement**
- **OMT : Organisation mondiale du tourisme**

